

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 MAI 2010 A 09 H 30
(Convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Huit Mai Deux Mil Dix à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques,
M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise,
M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel,
M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne,
M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan,
Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence,
Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck,
M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-
ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir
de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

M. le Président Vincent FELTESSE tient en ce début de séance, à féliciter leur collègue **Emilie COUTANCEAU** qui a mis au monde une petite Apolline cette semaine, et qui ne peut donc pas être parmi eux ce matin.

Puis, comme il est de tradition, il communique un certain nombre d'informations sur les dossiers, chantiers, et réunions à venir, et rappelle à ses collègues qu'il y a un séminaire, cet après midi, consacré à la territorialisation, auquel ont été conviés les Maires ou leurs représentants, les directeurs généraux des services et les membres du comité de pilotage suivant ce dossier, ainsi que l'intégralité de la commission nouvelle gouvernance. Il souligne qu'ils ont toujours comme objectif d'adopter le projet d'administration lors du conseil du 9 Juillet, et que cette problématique de la territorialisation est peut-être l'aspect le plus novateur du projet. Il ajoute que l'organigramme peut toujours bouger, mais qu'il y a un véritable enjeu sur la territorialisation, et qu'il faut voir le degré qu'elle doit atteindre.

Puis il rappelle que le lundi 31 mai, commencent les enquêtes publiques sur les extensions des lignes A, B, et C du tramway, et qu'ensuite, il y aura deux autres enquêtes publiques sur la ligne D et sur le tram-train du Médoc.

Il indique ensuite, en pensant qu'on l'évoquera peut-être aussi en séance, que lundi, il y a un nouveau Comité d'entreprise de First Aquitaine Industrie, et que les choses ne se présentent pas forcément aussi bien qu'on le souhaiterait.

Il poursuit que cette année, les juniors du développement durable ont lieu au parc Palmer à Cenon du 7 au 11 juin.

Il précise également que lors du conseil du 25 juin, ils consacreront une partie de l'après midi, comme ils en ont pris l'habitude, à l'examen des rapports d'activité, et que la prochaine conférence des communes a lieu le 2 juillet à Eysines, et portera sur les questions d'habitat et de logement.

Il signale que suite à la visite qu'ils ont faite à Rennes, il propose, de manière anticipée par rapport à la conférence des communes du 2 juillet, d'organiser le 15 juin, une sorte de ballade dans l'agglomération pour les élus qui le souhaitent, les services, ou même les adjoints des mairies, afin de voir un certain nombre de réalisations qui sont intéressantes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. SOUBIRAN ET TURON ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux des séances des 8 et 16 avril 2010 sont adoptés à l'unanimité, sans observation.

AFFAIRES RETIREES

Les affaires « 2010/6/37 *Marchés Publics - Construction du tramway - Réseau 2013 - Extension des lignes A, B et C - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre de la réalisation des travaux - Groupement de commande - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signer*», « 2010/6/90 *Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Bouliac -Secteur Belle Etoile - Ouverture de la concertation – Décisions - Autorisations*» ont été retirées

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2008/0199 DU 18 AVRIL 2008 modifiée

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

- Convention occupation école élémentaire Cap de Bos à Pessac par l'ASCPA Danse pour la période du 4 Mai au 25 juin 2010.
- Convention occupation école élémentaire Louis Aragon à Floirac pour accueil péri-scolaire pour la période du 22 mars 2010 au juillet 2010.

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Arrêté de déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier sis 18 rue Carle Vernet à Bordeaux.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Juridique

Contentieux

En défense :

- DUCLOS Sarah c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d'annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- PERRIN Christophe c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d'annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- HENRY Nathalie c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d'annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.

- MARTIAL Michel c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- JULIEN-LAFERRIERE Chantal c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- ANQUETIL Astrid c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- Association Les professionnels de la barrière du Médoc c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- PEREZ Jean-Marc c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- COURALET Christian c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- LAFOND Guy Henri c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- PERRIN François c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- BOUSQUET Christophe c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- CHARRON Emile c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- URPI Alain c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- SAMOUILLAN Cédric c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.

- GAUDIN Georges c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- DUGAS Dominique et François c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- GONCALVES Maria c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- LOSTIE DE KERHOR Yorick c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- BELHEUR Yves c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- DELALANDE Marc c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.
- MICHEL Marie-Claude c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande d’annulation de la délibération arrêtant le dossier définitif du projet de phase 3 du tramway.

Montant des honoraire

Procédures d'expulsion

- PESSAC – 41 et 47 avenue Bougnard – Expulsion gens du voyage – Maître HARMAND – 275,08 €.
- BORDEAUX – 18 rue Lucien Faure – Expulsion squatters - Maître HARMAND – 299,00 €.
- BORDEAUX – Quai de Queyries – Bâtiment Jocker – Expulsion squatters - Maître HARMAND – 275,08 €.
- BORDEAUX – Cité des Fleurs – Expulsion gens du voyage - Maître HARMAND – 275,08 €.
- FLOIRAC – 35 rue G. Cabanes – Expulsion squatters – Maître CASIMIRO – 351,59 €.

- FLOIRAC – 37 rue G. Cabanes – Expulsion squatters - Maître CASIMIRO – 351,59 €.
- FLOIRAC – 36 rue G. Cabanes – Expulsion squatters - Maître CASIMIRO – 351,59 €.
- BORDEAUX – 9 rue Lucien Faure – Expulsion squatters - Maître HARMAND – 574,08 €.
- BORDEAUX – 11 rue Lucien Faure – Expulsion squatters - Maître HARMAND – 574,08 €.
- PESSAC – Rue J. Perrin – Expulsion nomades - Maître HARMAND – 275,08 €.
- FLOIRAC – ZAC des Quais – Rue Alfonséa – Expulsion gens du voyage - Maître HARMAND – 275,08 €.

Procédures d'expropriation

- EYSINES – Affaire METBACH – Signification acte – Maître CASIMIRO – 49,47 €.
- LE HAILLAN – Affaire consorts METBACH – Significations actes - Maître CASIMIRO – 395,76 €.
- LE HAILLAN – Affaire METBACH L. et P. – Significations actes - Maître CASIMIRO – 148,41 €.
- LE HAILLAN – Affaire METBACH – Signification acte - CUB c/STUPPA – Procédure devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux – Cabinet CGCB – 1052,48 €.
- LE HAILLAN – Affaire METBACH – Significations actes - Maître CASIMIRO – 296,82 €.
- EYSINES – Affaire BAUER – Significations d'actes - Maître CASIMIRO – 197,88 €.

Procédures au fond

- CHAMBERY TRANSACTIONS c/CUB – Procédure devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (EYSINES – Rue Gabriel Moussa – DPU) – Cabinet COUDRAY – 1657,66 €.
- CUB c/SCI MOREL – Procédure devant le Tribunal de Grande Instance (Action en résolution d'un acte de vente (ZAC Fieusal à Bruges) – Maître HARMAND – 2171,38 €.
- SCI FONFREDE c/CUB – Procédure devant la Cour d'Appel de Bordeaux (Demande rétrocession d'un bien préempté) – Maître HARMAND – 1571,37 €.

- Sté BOMBARDIER (ex. ADTRANZ) c/CUB – Procédure devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux – Provision (éviction du marché de fourniture de matériel roulant et de pose de la voie ferrée du tramway de Bordeaux) – SCP NOYER-CAZCARRA – 11 960,00 €.
- SCI 209 quai de Brazza c/CUB – Procédure devant la Cour d'Appel de Bordeaux – Maître HARMAND – 1421,37 €.
- FROSSARD c/CUB – Procédure devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (demande annulation décision CUB du 04/09/07 ayant prononcé un blâme à son encontre) – Cabinet CGCB – 1219,92 €.

Procédure pénale

- EYSINES – Station d'épuration Cantinolles – Délit de pollution – Instruction du 30/03/2010 devant le juge d'instruction) – Cabinet DE CASTELNAU – 1794,00 €.

Consultation juridique

- Etude relative à la licence du logiciel propre aux transports aux communs – Maître SOUBELET – 11396,50 €.
- Intégration des services partiels dans les dossiers d'enquête publique relatifs au projet de développement du réseau de transports en commun – SCP NOYER-CAZCARRA – 6888,96 €.
- Assistance juridique – FIRST SOLAR - Cabinet HUGLO-LEPAGE - 24458,14 €.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Action Foncière

- 2010/555 du 16/03/2010 - Désignation d'avocat - FLOIRAC – ZAC « les quais de Floirac » M. DZUGAN - 011.6227.0200.A500.
- 12010/567 du 24/03/2010 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de Picot - Mme LARGOUET - 1 650 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/566 du 24/03/2010 - Arrêté 2009/2120 du 19/11/2009 modifié – Cession - BORDEAUX – allée de Vampeule – Mme LOPEZ - 2 000 €.
- 2010/569 du 24/03/2010 - Désignation d'avocat - BEGLES – boulevard Jean Jacques Bosc et rue Delphin Loche – Mme DUGERT - 01.6627.0200.A500.
- 2010/568 du 24/03/2010 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – rue Alfred de Musset - Consorts JACQUINET – TRESPAILLE - 57 000 € - 21.2111.8240.A430.HAA.

- 2010/583 du 1/04/2010 - Servitude d'assainissement - BRUGES – Ilot A3-1 - ZAC du Tasta.
- 2010/584 du 1/04/2010 - Servitude d'assainissement - BRUGES – Ilot B2-4 – ZAC du Tasta.
- 2010/585 du 1/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – lieudit La Melotte – Commune - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/586 du 1/04/2010 - Servitude définitive gratuite d'assainissement - BORDEAUX rue Delacroix – Conseil Général de la Gironde - 21.2111.8310.O200.PD00 - 21.2111.O200.UF.
- 2010/595 du 1/04/2010 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 80 rue Anatole France - M. et Mme CHADOUTEAU - 3 094 € - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/596 du 1/04/2010 - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Jules Massenet - Syndical des copropriétaires de la résidence Bel Air - 14 945 € - 21.2112.8220.O100.VB449.
- 2010/597 du 1/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - PESSAC – 42 bis avenue Gabrièle d'Annunzio - M. et Mme NICOLAS - 21.2112.8220.O100.VB31809.
- 2010/598 du 1/04/2010 - Arrêté de cession à l'euro symbolique + travaux à la charge de la CUB - PESSAC – avenue Roger Chaumet – M. GASTON - 6 000 € - 77.775.8240.A430 - 011.6226.0206.A410.
- 2010/613 du 6/04/2010 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – lieudits Bareyres, le Poujeau et Saurin – M. RAYNAUD - 24 475,50 €.
- 2010/614 du 6/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 61 boulevard Alcide lançon - Mme EYSSON - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/615 du 6/04/2010 - Arrêté de cession - LE TAILLAN MEDOC – avenue de la Croix - HLM DOMOFRANCE - 54 150 € - 77.775.8240.A430.
- 2010/642 du 13/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - GRADIGNAN – 143 rue de Chartrèze - M. et Mme LITHITCH - 31 209 € - 21.2112.8220.O100.VB192.
- 2010/643 du 13/4/2010 – Prémption - Arrêté 2009/1799 du 14/09/2009 retiré - BORDEAUX – 47 et 49 rue Bourbon – SCI ELDE et M. RODRIGUES DA SILVA.
- 2010/644 du 13/04/2010 – Prémption - Arrêté 2009/965 du 28/05/2009 retiré - EYSINES rue Bertrand Triat – Consorts MALBERT.
- 2010/670 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 5 allée des Pins - SCI les Pins - 2 023 € - 21.2112.8220.O100.VB550.

- 2010/671 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + servitude de passage gratuite - VILLENAVE D'ORNON – rue Jean Moulin – Association Syndicale du lotissement « Le Clos Saint Urbain » - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/672 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 2 impasse Henri Dunant - Consorts VIALE - 13 884 € - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/673 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 88 avenue de Galgon - Mme ZANETTI - 44 500 € - 21.212.822.O100.VB.
- 2010/674 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – chemin de la Plante du Bois des Ormes – M. COUSIN - 21.2112.822.O100.VB519.
- 2010/675 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – allée des Genêts - société ATARAXIA - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/676 du 15/04/2010 - Acquisition gratuite + servitude gratuite d'assainissement - PAREMPUYRE – 7 rue de Cavaillet – M. DABE - 21.2111.O200.UF - 011.6226.0206.A410.
- 2010/677 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – 50 rue Maurice Fillon - M. et Mme RUEDA - 13 800 € - 21.2112.8220.O100.VB31204.
- 2010/678 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 73 avenue de Magudas - M. COUDONNEAU - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/679 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - EYSINES – 36 rue des graves – M. BARBEDETTE et Melle GIBAUD - 9 200 € - 21.2112.822.O100.VB162.
- 2010/680 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – avenue du Haillan – M. BERTONE - 3 060 € - 21.2112.8220.
- 2010/681 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BRUGES – rues André Messenger et André Gonnay - SA Immobilière Sud Atlantique - 011.6226.0206.A410.
- 2010/682 du 15/04/2010 - Arrêté de rétrocession - BORDEAUX – 35 rue des Doves – Mme TRIONFO - 100 € - 77.77520002D320.
- 2010/683 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BORDEAUX – avenue de la République – Commune - 011.6226.O206A410.
- 2010/684 du 15/04/2010 - Servitude définitive gratuite d'assainissement - BLANQUEFORT – rue Tastet Girard et rue du Repos – OPH DOMOFrance - 21.2111.8310.O200.PD00 - 21.2111.O200.UF.

- 2010/685 du 15/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 130 rue de la Rivière - M. VIGEOLAS et Mme MESLIES-LATAPIE - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2010/725 du 19/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BEGLES rue Ambroise Croizat – M. et Mme MARCHAIS - 2 000 € - 21.2112.8220.O400.VJA.
- 2010/726 du 19/04/2010 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX angle boulevard George V et place Louis Berthou ancienne maison d'octroi – Commune - 35 400 € - 21.2115.8240.A430.HAA.
- 2010/727 du 19/04/2010 - Arrêté d'acquisition - BRUGES – 3 et 5 chemin de l'Hermite- Société Civile immobilière de Bassy - 3 400 € - 21.2112.8220.O100.VB075.
- 2010/726 du 19/04/2010 - Servitude définitive gratuite d'assainissement - CARBON BLANC – chemin du Faysan - Consorts BARBOU - 21.2111.O200.UF.
- 2010/726 du 19/04/2010 - Servitude définitive gratuite d'assainissement - CABON BLANC – chemin du Fayson - Mme BELARBRE - 21.2111.O200.UF.
- 2010/730 du 19/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – avenue des Marronniers - SA d'HLM LOGEVIE - 21.2112.8220.O100.VB.
- 2010/731 du 19/04/2010 - Arrêté 2010/64 annulé - Arrêté d'acquisition gratuite + honoraires de l'expert foncier - TALENCE – avenue Jean Racine – Association Syndicale ZUP de Talence - 1 076,40 € - 011.6226.0206.A410 - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/732 du 19/04/2010 - Arrêté 2007/318 annulé - Arrêté d'acquisition gratuite - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Couhins - Association Syndicale lotissement « le Domaine de Couhins » - 21.2112.8220.O400.VC00.
- 2010/738 du 20/04/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 193 avenue du Général Leclerc - SCI SODEGIMO - 5 207 € - 21.8220.2112.O400.VCA00.
- 2010/739 du 20/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 12 rue de la Mirante – M. MAUPOINT - 22 211 € - 21.2112.8220.O100.VB318.
- 2010/740 du 20/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - TALENCE – rues des Œillets – Association Syndicale du lotissement «Plume au Vent et Fond de Loye » - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/749 du 20/04/2010 – Prémption - LE TAILLAN MEDOC – chemin de Gelès lieudit La Landotte Est – SARL PROMOSITES - 500 000 € - 21.8240.2111.A430.HAA - 11.6226.8240.A430.

- 2010/750 du 20/04/2010 – Prémption - Dispositions de l'arrêté 325 du 19/02/2010 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – 307 avenue du Taillan Médoc – Mme BOZON et M. PUYGAUTHIER - 177 400 €.
- 2010/755 du 21/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – 52 rue Maurice Filon – M. MARIE - 33 500 € - 21.2112.822.O100.VB31204.
- 2010/756 du 21/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – 93 avenue de Magudas – Consorts CAFFIN - 24 540 € - 21.2112.822.O100.VB281.
- 2010/757 du 21/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BRUGES – 35 avenue d'Aquitaine – M. et Mme MORALES - 6 900 € - 21.8220.2112.O400.VCA.
- 2010/758 du 21/04/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BRUGES – 39 et 41 avenue d'Aquitaine – Consorts PINHEIRO - 13 900 € - 21.8220.2112.O400.VCA.
- 2010/759 du 21/07/2010 - Arrêté de prise à bail - BORDEAUX – angle du boulevard Antoinette Gautier et rue du Général de Larminat – Immeuble « Porte de Bordeaux »
- Société Atlantique Mur Régions SCPI - 011.0204.6132.AA20 -
011.0204.614.AA20 - 27.275.F100 - 011.635120.0204.AA20 -
011.0204.6132.AA20.
- 2010/760 du 21/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - LE BOUSCAT – angle des rues Brouillon et Ducourneau - Mme PICAUD - 5 765 € - 21.2112.822.O100.VB069.
- 2010/761 du 21/04/2010 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – rue de la Rivière – M. et Mme VIDAL - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2010/762 du 21/04/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 24 rue des Acacias - M. et Mme LASSALLE - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2010/769 du 21/04/2010 – Prémption - MERIGNAC – 36 avenue de la Marne - M. et Mme RIEU - 161 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/770 du 21/04/2010 – Prémption - EYSINES – rue du Moulin à Vent/avenue du Médoc - M. THICOIPE - 264 000 € - 21.8240.2111.A430.HAA.
- 2010/771 du 21/04/2010 – Prémption - Arrêtés 2010/536 et 537 du 11/03/2010 sont retirés - SAINT MEDARD EN JALLES – rue François Arago – SCI LURINE FILS.
- 2010/780 du 27/04/2010 - Mainlevée de consignation - LORMONT – lieudit « Carriet » - SCI COTES DE GARONNE - 17 250 € - H3350000000.
- 2010/782 du 26/04/2010 – Prémption - MERIGNAC – rue Alphonse Daudet – SAS AQUITAINE GESTION TRANSACTION - 130 000 € - 21.2111002H340TW30.

- 2010/783 du 26/04/2010 – Prémption - Dispositions de l'arrêté 2010/462 du 2/03/2010 relatives au prix sont rapportées - GRADIGNAN – 43 rue de Chaut – M. VINQUIER - 40 000 €.
- 2010/788 du 28/04/2010 – Prémption - LE TAILLAN MEDOC – avenue de la Dame Blanche - M. CHOURAQUI et Mme CAUSSE - 400 000 € - 21.8240.2111.A430.HAA.
- 2010/789 du 28/04/2010 – Prémption - EYSINES – avenue Jean Mermoz au lieudit Le Lesque – M. CURAT - 10 000 € - 21.2111.900.D100.DB06.
- 2010/804 du 3/05/2010 – Prémption - Dispositions de l'arrêté 2009/206 du 1/02/2009 relatives au prix sont rapportées - SAINT MEDARD EN JALLES – allées des Gravettes - Mme PEREY - 310 000 €.
- 2010/805 du 3/05/2010 – Prémption - Dispositions de l'arrêté 2010/207 du 1/02/2010 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – 27 avenue de la Libération, impasse du Vieux Puits – M. et Mme BATAILLE - 385 000 €.
- 2010/706 du 3/05/2010 – Prémption - Dispositions de l'arrêté 2010/291 du 11/02/2010 relatives au prix sont rapportées - MERIGNAC – 42 avenue de la Marne - Mme ETCHEPARE - 170 000 €.
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - AMBARES ET LAGRAVE – Le Tillac - Indivision LE PROUX DE LA RIVIERE.
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - ARTIGUES PRES BORDEAUX – 9 rue Desclaux – Commune.
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - AMBARES et LAGRAVE – 5 rue du Parc des Sports – Commune.

POLE OPERATIONNEL

Direction Opérationnelle Voirie, Circulation Proximité

- Arrêté n° 607 du 2 avril 2010 - LE HAILLAN - Chemin des Sablières - Classement chemin rural.
- Arrêté n° 606 du 1^{er} avril 2010 - BORDEAUX – Avenue des 3 Cardinaux - Classement aire de stationnement.
- Arrêté n° 724 du 15 avril 2010 - BRUGES – Lt « Le Village bordelais » - Classement des rues François Riffau, André Descoubes, Jean Mérigon et Pierre Desbarats.
- Arrêté n° 790 du 28 avril 2010 - VILLENAVE D'ORNON - Classement voirie Lotissement « Le Clos du Pont de la Maye ».

- Arrêté n° 810 du 3 mai 2010 - BORDEAUX – ZAC « La Berge du Lac » - Déclassement.
- Arrêté n° 791 du 28 avril 2010 - CENON – Rue Fernand Laurent et avenue Henri Barbusse – Classement aire de stationnement.
- Arrêté n° 801 du 30 avril 2010 - PESSAC – ZAC Cap de Bos (2^{ème} tranche) – Classement de l'allée des Roitelets et de l'allée des Moineaux.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE s'étant assuré que tout le monde a bien reçu la proposition de regroupement des affaires, souligne que ces dernières ont été vues en commission et peuvent donc, sauf opposition de la part d'un membre du Conseil, faire l'objet d'un vote global, ce qui leur laisse plus de temps pour des dossiers importants, comme le point 1 par exemple, ou pour des opérations qui peuvent être plus minimes, comme par exemple la subvention Cap Sciences, et qui permet de valoriser certaines actions, ou des dossiers qui ont suscité des discussions en commission.

Il indique que cela a été vu entre les groupes politiques, et qu'il est proposé de regrouper les affaires de la page 1 à la page 16 sur l'ordre du jour distribué sur table, et dont il donne lecture. Il souligne qu'il s'agit de délibérations plutôt standard et techniques, mais que si un conseiller le demande, elles peuvent faire l'objet d'un débat.

M. Yohan DAVID précise qu'il ne sollicite pas forcément un débat, mais qu'il avait dit en commission qu'il s'abstiendrait sur trois délibérations que **M. le Président** a citées, à savoir les 30, 32, 33, sur lesquelles il a fait plusieurs fois une observation d'ordre technique qui n'y est pas, et il a souhaité, par cette abstention, comme il s'en est expliqué avec les services techniques, demander le zonage exact des poubelles enterrées, pour savoir quelle population fait ces apports. Il a bon espoir de les avoir pour les prochaines délibérations, donc il s'abstiendra aujourd'hui sur ces trois délibérations.

M. le Président Vincent FELTESSE l'invite à ne pas s'inquiéter, car sur les poubelles enterrées, il y a une délibération sur une prime pour les agents qui collectent, et il pense qu'ils auront, malheureusement, un débat en Conseil ce matin.

M. GUICHARD ne demande pas de débat, mais tient simplement à informer que sur la 27, les élus Communistes et apparentés ne participeront pas au vote, ainsi que sur la 115, tandis qu'ils voteront contre de la 48 à 54.

AFFAIRES REGROUPEES

M. DAVID

2010/6/ 2 Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement du cours Victor Hugo - Lot 1 Terrassement, voirie, pavage, assainissement, arrosage et mobilier - Marché n° 06087U - Réclamation - Transaction - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 3 Marché Publics - Villenave d'ornon - Chemin de Leysotte entre le Chemin des Orphelins et l'entrée de l' ISVV- Appel d'offres - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 4 BORDEAUX - Mise à 2x3 voies de la rocade A630 de Bordeaux section A62 / A63 - Amélioration fonctionnelle de l'échangeur n°17 - Convention de maîtrise d'oeuvre avec l'Etat - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 5 Bruges - Aménagement d'un giratoire (allée de la Réserve / rue de Fieusal) - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 6 Carbon Blanc - Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, l'avenue Lafontaine et la rue Lamartine avec raccordement aux voies adjacentes - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 7 Cenon - Rue Aristide Briand entre la rue Schweitzer la rue Colette et le Pont des Collines - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 8 Lormont - Rue des Cavailles - Eclairage public - Participation Financière - Décision - Convention - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 9 St Aubin du Médoc - Route de Hourton - section route de Pinsolles - chemins Mayne d'Estève Mayne de Jouan - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 10 Ajustements, mai 2010 - Voirie d'intérêt communautaire prévue aux contrats de co-développement 2009-2011 - Approbation

M. DAVID

2010/6/ 11 Marché public - LE TAILLAN MEDOC - Allée des Fleurs - Aménagement des infrastructures de voirie - Appel d'offres Ouvert - Autorisation

M. DAVID

2010/6/ 12 **Marché Public - Bordeaux - Pont de pierre - Peinture des garde-corps et consolidation de leurs ancrages - Autorisation**

M. DAVID

2010/6/ 13 **Marchés Publics - Pose de signalisation verticale de police - Appel d'offres - Autorisation**

M. DAVID

2010/6/ 14 **BEGLES - Aménagement de la rue Lejard à l'intersection avec la rue Laudinat - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Autorisation**

M. A CAZABONNE

2010/6/ 15 **Convention de partenariat entre la Lyonnaise des Eaux et la Communauté urbaine de Bordeaux sur l'organisation des journées de valorisation des actions de projet réalisées dans le cadre des "Juniors du Développement Durable"**

M. BENOIT

2010/6/ 16 **Association Technopole de Bordeaux - Assemblée Générale RETIS du 9 au 11 juin 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Mme BOST

2010/6/ 20 **CENON - Secteur CAMILLE PELLETAN - - Mise en place de la concertation - DECISION - APPROBATION**

Mme BOST

2010/6/ 21 **EYSINES - PAE centre bourg - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet**

Mme BOST

2010/6/ 22 **PESSAC - PAE de Magonty : suppression du PAE - Décision - Autorisation -**

M. BRON

2010/6/ 24 **EYSINES - ZAC MERMOZ - Secteur B "Le Bocage d'Activités" - Résolution de la vente à la Société ALCO-SYSTEM - DÉCISIONS - AUTORISATION**

M. BRON

2010/6/ 25 **Gradignan - Site Carthon Ferrière - Cession d'un terrain communautaire au bénéfice de la Société Autajon Etiquette Atlantique - Décisions .**

M. BRON

2010/6/ 29 **Association Ecosite du Bourgailh - Subvention 2009 - Modification de l'assiette subventionnable - Avenant n° 1 à la convention du 10 juillet 2009 - Décision - Autorisation**

M. D CAZABONNE

2010/6/ 31 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères-
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine-
Demande des centres de l'Association "Emmaüs 33"- Renouvellement- Autorisation

M. D CAZABONNE

2010/6/ 34 Exonération à titre exceptionnel de la facturation émise pour la mise à
disposition de bacs lors du déménagement du Secours Populaire Français-
Décision- Autorisation

M. D CAZABONNE

2010/6/ 35 Implantation du réseau de déchèteries professionnelles sur le territoire
communautaire- Poursuite du dispositif de communication et de suivi- Versement
d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde pour les
années 2009 et 2010- Décision- Autorisation

M. CHAUSSET

2010/6/ 36 Marchés publics - Construction du tramway 1ère et 2ème phase -
Modification des indices de prix de production de l'industrie et des services aux
entreprises et de l'indice du coût horaire du travail industrie mécanique et
électrique - Avenants aux marchés concernés - Autorisation de signer

M. CHAUSSET

2010/6/ 38 Marchés Publics - Construction du tramway - Obsolescence du réseau
multi-services (RMS) - Marché de travaux - Appel d'offres ouvert - Attribution -
Autorisation de signer

M. CHAUSSET

2010/6/ 39 Marchés Publics - Construction du tramway 3ème Phase - Marché de
travaux pour la pose et la fourniture de consoles murales ou de poteaux en béton
servant de support à des instruments topographiques - Appel d'offres ouvert -
Attribution - Autorisation de signer

M. CHAUSSET

2010/6/ 40 Construction du tramway 3ème Phase - Déviation de réseaux - Etudes
préalables au déplacement des réseaux - Protocole d'accord avec la société SFR -
Approbation - Autorisation

Mme CURVALE

2010/6/ 41 Plan Climat de la Cub - Bordeaux - Réhabilitation du bâtiment BCMO
pour accueillir une maison éco-citoyenne - Demande de fonds de concours -
Décision - Convention

M. DUCHENE

2010/6/ 42 BORDEAUX ZAC Ravesies Sud - Vente d'un terrain d'une superficie de
3774 m² représentant le lot 3C et développant une SHON de 6066 m² à la société
Clairsienne - Décisions - Autorisation

Mme FAYET

2010/6/ 43 Commune de Floirac - Opération en diffus - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition et amélioration de 7 logements financés en PLAI - Année 2010

M. FREYGEFOND

2010/6/ 44 Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 4 - Adoption.

M. FREYGEFOND

2010/6/ 45 Programme d'Investissements 2010 - Autorisations de Programme/ Crédits de Paiement (AP/CP) - Révision des AP/CP votées par délibérations n° 2009/0142 du 13 mars 2009 - Adoptions

M. FREYGEFOND

2010/6/ 55 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 27 logements collectifs locatifs, Ilot Saint-Jean, rue Belle Etoile/rue Eugène Leroy, Ilot 3, phase 4 - Emprunts principaux de 158.187 € et 2.412.366 € - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 56 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, "Les Berges du Haillan", 262, avenue Pasteur - Emprunts principaux de 40.524 € et 245.685 €, du type PLAI, et 61.960 €, du type PFE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 57 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 23 logements collectifs locatifs, "Les Berges du Haillan", 262, avenue Pasteur - Emprunts principaux de 412.875 € et 1.857.044 €, du type PLUS, et 356.270 €, du type PFE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 58 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 9 logements collectifs locatifs financés par un PLUS, avenue de la Libération - Emprunts principaux de 241.067 € et 779.756 € - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 59 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs financés par un PLAI, avenue de la Libération - Emprunts principaux de 57.803 € et 187.418 € - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 60 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 16 logements collectifs locatifs, 165 à 169, avenue du Général Leclerc - Emprunts principaux de 406.622 € et 1.118.503 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 61 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 38 logements collectifs locatifs, 165 à 169, avenue du Général Leclerc - Emprunts principaux de 1.038.917 € et 2.581.824 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 62 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs, "Le Patio", rue de la Maison des Jeunes - Emprunts principaux de 37.877 € et 125.862 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 63 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 9 logements collectifs locatifs, "Le Patio", rue de la Maison des Jeunes - Emprunts principaux de 227.588 € et 799.430 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. GAUTE

2010/6/ 76 Tempête "KLAUS" du 24 janvier 2009 - Aides du fonds de solidarité de l'union européenne (FSUE) en faveur des collectivités territoriales - Décision

M. GAUTE

2010/6/ 77 Demande de protection fonctionnelle d'un agent communautaire - Décision

Mme ISTE

2010/6/ 78 Marchés publics - Travaux de démolition d'immeubles sur les communes de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - marché n° 09250R lot 1 Bordeaux - Avenant n° 1

Mme ISTE

2010/6/ 79 Marchés publics - Travaux de démolition d'immeubles sur les communes de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - marché n° 09252R lot 3 Rive Droite - Avenant n° 1

Mme ISTE

2010/6/ 80 Marchés publics - Travaux de démolition d'immeubles sur les communes de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - marché n° 09251R lot 2 Rive Gauche - Avenant n° 1

Mme ISTE

2010/6/ 81 Marchés Publics - Gardiennage de divers sites de la communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation

Mme ISTE

2010/6/ 82 Marchés publics - Cession de la société MARREL au profit de la société GFM Equipements - marché 09374U - Avenant de transfert N°1 - Autorisation de signer

Mme ISTE

2010/6/ 83 Marchés publics - Dissolution de la société INTERNET SARL et absorption par la société SEMAT SA - Marché 09229R - Avenant de transfert N°1 - Autorisation de signer

Mme ISTE

2010/6/ 84 Marchés publics - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de véhicules et matériels de voirie - Programme 2010 (6 lots) - Appel d'offres ouvert européen - Autorisation

Mme ISTE

2010/6/ 86 Location de places dans les parkings "Porte de Bordeaux" et "Front du Médoc" - Décision - Autorisation

M. LABARDIN

2010/6/ 91 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bordeaux - rue Paul Louis Lande - Opération de restructuration d'un coeur d'îlot en centre ancien- Ouverture de la concertation –Décisions - Autorisations-

M. LABARDIN

2010/6/ 93 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Eysines -Projet de centre de recyclage Mermoz - Ouverture de la concertation – Décisions - Autorisations-

M. LABARDIN

2010/6/ 94 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Lormont Bois Fleuri - Ouverture de la concertation – Décisions - Autorisations

M. LABARDIN

2010/6/ 95 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Lormont secteur Génicart - Collège Montaigne - Ouverture de la concertation – Décisions - Autorisations-

M. LABARDIN

2010/6/ 96 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Mérignac - Conservatoire Psychotte - Ouverture de la concertation – Décisions - Autorisations

M. LABARDIN

2010/6/ 97 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Saint Aubin de Médoc- Secteur des Vignes - Ouverture de la concertation – Décisions – Autorisations

M. LABARDIN

2010/6/ 101 Bordeaux - Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V) de Bordeaux - Lancement de la procédure en 2010

M. LAMAISSON

2010/6/ 102 Eysines - Manifestation nature du marché fermier dans le cadre du Raid des Maraîchers du 5 juin 2010 - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention

Mme LIRE

2010/6/ 103 Communauté urbaine de Bordeaux - implantation des abris voyageurs Clear Channel, hors phases du marché de mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'inter modalité pour le réseau bus communautaire - autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier - décision - autorisation

M. ROSSIGNOL

2010/6/ 109 Gradignan - Itinéraires de découverte des espaces naturels - Acquisitions foncières pour réaliser une Boucle Locale dans la Vallée de l'Eau Bourde - Demande de fonds de concours - Convention

M. SEUROT

2010/6/ 110 ASCCUB - Subvention organisation du tournoi UFASEC - Subvention au profit de l'UFASEC

M. SEUROT

2010/6/ 112 Poste de médecin du travail - autorisation de recourir à un agent contractuel

M. TOUZEAU

2010/6/ 117 BORDEAUX - quartier de l'Hôtel de Ville - Immeuble le Guyenne sis Terrasse du Front du Médoc - Acquisition de locaux appartenant à la Société ELYSEES 2 M REALISATIONS - Autorisations - Décision

M. TOUZEAU

2010/6/ 120 BRUGES - Requalification de l'avenue d'Aquitaine - Acquisition de l'immeuble bâti et occupé sis 9 avenue d'Aquitaine appartenant à Monsieur et Madame BOUHABEN - Autorisations - Décision

M. TOUZEAU

2010/6/ 121 BUDOS - Emprise du chemin rural n° 104 cadastrée section C appartenant à la Commune de Budos - Acquisitions - Autorisations - Décision

M. TOUZEAU

2010/6/ 122 LE HAILLAN - Immeuble sis 88 bis rue Jean Mermoz, cadastré AR 94 et 98 - Eviction commerciale de la société SERVICE ECHAFAUDAGE - Autorisations - Décision

M. TOUZEAU

2010/6/ 123 LORMONT - Quai Carriet - opération de renouvellement urbain de LORMONT GENICART - Cession à l'OPH Aquitanis d'un terrain nu d'environ 1 420 m² - annulation de la délibération n° 2006/745 du 27 octobre 2006 - Autorisations - Décision

M. TOUZEAU

2010/6/ 124 MERIGNAC - Immeuble non bâti d'une contenance de 1 089 m² sis avenue François Mitterrand - cession à l'OPH Gironde Habitat - Autorisations - Décision

M. TURON

**2010/6/ 125 Marchés publics - Bordeaux - Station Bastide volet architectural -
Marché 09298 U - Modification de l'index de révision EF5200 "Métaux non Ferreux"
- Avenant n°1 - Autorisation de signer**

M. TURON

**2010/6/ 126 Marchés publics - BRUGES - Station de pompage PERIE - Collecteurs
d'amenée et de refoulement - Marché 06029U - Réclamation - Transaction -
Autorisation**

M. TURON

**2010/6/ 127 Régie de l'Eau Industrielle - Exercice 2010- Décision modificative n°1-
Décision - Adoption**

M. TURON

**2010/6/ 128 Service public de l'Assainissement - Projet ETIAGE - Convention -
Accord de consortium - Autorisation -**

M. TURON

**2010/6/ 129 Marchés publics- Régie du service public de l'eau industrielle - Mise en
place sur le réseau de distribution d'un traitement au chlore - Marché
complémentaire - Autorisation -**

M. TURON

**2010/6/ 131 Gradignan - Travaux d'amélioration hydraulique sur les rives de l'Eau
Bourde- - Programme 2009-2011- Participation financière de la Communauté
urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision**

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

* * *

M. D CAZABONNE

**2010/6/ 30 Direction Opérationnelle de l'Environnement- Collecte de la résidence
"Cité Carreire" à Bordeaux- Convention entre la Communauté Urbaine et Aquitanis-
Autorisation- Signature**

M. D CAZABONNE

**2010/6/ 32 Direction Opérationnelle de l'Environnement- Collecte de la résidence
Le Malbec à Gradignan- Convention entre la Communauté Urbaine et Mésolia
Habitat- Autorisation- Signature**

M. D CAZABONNE

**2010/6/ 33 Direction Opérationnelle de l'Environnement- Collecte de la résidence
Saint Martin à Villenave d'Ornon- Convention entre la Communauté Urbaine et
Domofrance- Autorisation- Signature**

ADOPTÉS À LA MAJORITÉ

M. Yohan DAVID s'abstient

* * *

M. BRON

2010/6/ 27 Bassens - Association Passage à l'Art - Organisation de la manifestation Bulles en Hauts de Garonne les 27 et 28 mars 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote

M. SOUBIRAN

2010/6/ 115 Ville de Bègles - Fête de la morue du 28 au 30 mai 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote

* * *

M. FREYGEFOND

2010/6/ 48 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs, résidence "Caupian" - bâtiment D, rue Pierre Ramond - Emprunts principaux de 594.965 € et 1.750.207 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 49 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, résidence "Caupian" - bâtiment D, rue Pierre Ramond - Emprunts principaux de 111.592 € et 328.271 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 50 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière en vue de l'acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs, résidence "Le Vieux Bourg", 37, avenue De-Lattre-de-Tassigny - Emprunt complémentaire de 92.940 €, du type PFE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 51 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs, résidence "Le Vieux Bourg", 37, avenue De-Lattre-de-Tassigny - Emprunts principaux de 182.708 € et 1.334.626 €, du type PLUS, et 309.800 €, du type PFE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 52 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, résidence "Le Vieux Bourg", 37, avenue De-Lattre-de-Tassigny - Emprunts principaux de 10.502 € et 155.547 €, du type PLAI, et 61.960 €, du type PFE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 53 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 45 logements collectifs locatifs, résidence "Castelnau" - 31, avenue du Général de Castelnau - Emprunts principaux de 933.545 € et 2.363.865 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. FREYGEFOND

2010/6/ 54 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, résidence "Castelnau" - 31, avenue du Général de Castelnau - Emprunts principaux de 232.826 € et 589.547 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉS À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés vote contre**

AFFAIRES NON REGROUPEES**M. JUPPE**

2010/6/ 1 Bordeaux-Euratlantique - Approbation du Protocole de Partenariat 2010-2024

M. JUPPE indique qu'est présenté aujourd'hui le protocole de partenariat Bordeaux Euratlantique qui va couvrir la période 2010/2024. Il ne retracera pas longuement devant eux, l'historique de cette affaire, car chacun la connaît, le coup d'envoi ayant été donné en mars 2008 avec la mission d'expertise confiée par Jean Louis BORLOO à Francis ROL TANGUY, qui a abouti, et qui les a tous convaincus de l'opportunité de demander la création d'une opération d'intérêt national. Cela a été chose faite en septembre 2008, et depuis, il souligne qu'un certain nombre de décisions ont suivi, avec la nomination de Philippe COURTOIS à la tête d'une mission de préfiguration placée auprès du préfet, la validation interministérielle de la contribution financière de l'Etat, le décret délimitant le périmètre de l'OIN, celui portant création de l'établissement public d'aménagement. Par ailleurs, les choses sont désormais tout à fait en place, puisque Philippe COURTOIS a été confirmé comme directeur général le 31 mars dernier, que le conseil d'administration de l'établissement public a été constitué, et qu'il doit tenir sa première réunion le 18 juin prochain.

Il ajoute qu'une réunion s'est tenue également le 19 avril en préfecture avec les différents signataires du protocole qui leur est soumis aujourd'hui, pour bien vérifier l'accord des différents partenaires. Il rappelle que ces derniers sont, bien sûr l'Etat, représenté par le

Préfet, puis la CUB, représentée par son Président, la Ville de Bordeaux représentée par son Maire, les Villes de Bègles et de Floirac par leurs Maires aussi, la région Aquitaine par son Président, et l'établissement public d'aménagement Bordeaux Aquitaine par son Directeur général.

Il n'entrera pas dans le détail du contenu de ce protocole, chacun ayant eu le texte qui, pense-t-il, est assez clair et bien rédigé, et qui prévoit d'abord de délimiter à l'intérieur de ce vaste périmètre de 750 ha ou à peu près, sept secteurs d'intervention, sept projets urbains, dont deux font d'ores et déjà l'objet d'intervention, à savoir le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés sur la commune de Bordeaux, et le projet de renouvellement urbain sur la rive droite.

Il précise que cinq autres projets dont le périmètre n'est pas encore défini, bien entendu, seront aménagés par l'établissement public, sans doute sous la forme de ZAC, c'est-à-dire le quartier St Jean hors la gare, la rive droite, la gare de Bègles, le stade Moga, le secteur Grand Port - Sècherie, et Floirac Sud, des concours d'urbanisme devant être lancés sur chacun de ces projets urbains, ou de ces territoires urbains, le moment venu.

Il estime que, globalement, la programmation est ambitieuse, car il s'agit de construire sur une quinzaine d'années, 2 500 000 m² shon.

Il précise ne pas avoir cité dans les décisions intervenues depuis mars 2008, le lancement de l'opération EcoCités, appel à projet organisé par le ministère de l'écologie, et il rappelle que le territoire bordelais a été retenu dans le cadre de cet appel à projet sur une superficie de plus de 3000 ha englobant Bordeaux, Bègles, Floirac et Cenon, le périmètre de l'OIN étant tout entier situé dans ce périmètre de l'EcoCités qui vise à développer des actions novatrices en matière d'aménagement urbain. Il souligne qu'il faudra évidemment assurer l'articulation entre les deux, dans la mesure où l'on ne connaît pas encore le cahier des charges de cette opération EcoCités que le ministère définira, à son avis, d'ici l'automne.

Il fait remarquer une autre disposition prévue dans le protocole, qui est que l'Etat s'engage à créer une zone d'aménagement différé pour leur permettre de maîtriser le foncier, les signataires s'engageant également à faire des apports fonciers et immobiliers à l'établissement public au prix des domaines, alors que l'Etat amènera notamment de son côté, le site du complexe de la viande, la ville de Bordeaux et la CUB s'étant engagées à faire des apports équivalents

En ce qui concerne la desserte en transport en commun, il précise que la CUB s'engage à ce que la desserte des secteurs de projet urbain soit cohérente, et que le maillage permette qu'aucun point de ces secteurs ne soit éloigné d'une station de transport en site propre dédiée de plus de 500 m

Il ajoute que les équipements publics de proximité seront financés, selon les règles habituelles de la CUB, et qu'un des points essentiels est évidemment les engagements financiers, pour lesquels un plan d'affaires a été établi, qui indique les dépenses et les recettes attendues de l'opération sur cette période de 15 ans, et qui fait apparaître, bien sûr, un besoin de financement, ce déficit global étant aujourd'hui chiffré à 97 M€. Il énonce, à cet effet, les engagements figurant dans ce protocole, en soulignant que ces sommes seront appelées en fonction d'un plan de trésorerie qui sera annexé au protocole,

et que, s'agissant de la CUB, cela représentera 1 M€ pour 2010, 1 M€ pour 2011, et par la suite, 2 462 000 € par an, jusqu'au terme de l'opération qui est prévu en 2024.

S'agissant de la gouvernance, il fait remarquer que le protocole prévoit une série de dispositions dans le détail desquelles il n'entre pas, mais il cite le conseil d'administration, la direction générale, mais aussi des réunions des élus représentants les différentes collectivités territoriales avant les séances du conseil d'administration, de façon qu'ils puissent coordonner leurs positions, alors que l'Etat fera de même de son côté, et des comités de pilotage ad hoc seront créés pour suivre chacune des opérations d'aménagement. Il ajoute qu'il y aura un comité de pilotage de l'opération EcoCités lorsqu'ils en connaîtront les contours, ainsi qu'un comité de prospective issu du séminaire énergie bordelaise qui sera également constitué.

Il tient à souligner l'importance de l'article 8 qui est bref, et auquel ils attachent évidemment beaucoup d'intérêt, qui prévoit qu'une charte de la concertation inspirée des principes de celle élaborée par la CUB et des agendas 21 de Bordeaux et de Bègles, sera définie et mise en place dans un délai de six mois à compter de la date de création de l'EPA ; l'établissement public ayant été créé au mois de mars dernier, cela signifie que cette charte de la concertation devrait être opérationnelle d'ici le mois de septembre.

Il conclut qu'il leur est donc proposé aujourd'hui d'approuver ce protocole dont le texte leur a été remis dans son intégralité en annexe au projet de délibération, et donc d'autoriser M. le Président à le signer.

M. RESPAUD croit, comme cela vient d'être présenté, que le projet Bordeaux Euratlantique est certainement le projet le plus ambitieux pour notre agglomération, tant en terme d'emploi qu'en terme d'habitat, de création, ou plutôt de recreation, de toute une partie de l'agglomération. Il souligne qu'il s'agit d'un projet qui avance fort vite, comme en témoignent les étapes institutionnelles franchies depuis 2008, et qui figurent dans la première page du rapport, et on ne peut que se féliciter, pense-t-il, du dynamisme dont ont fait preuve Philippe COURTOIS, maintenant directeur général, et son équipe.

Il fait observer qu'aujourd'hui, on en est au protocole de partenariat et à la gouvernance de l'EPA Bordeaux Atlantique dont ils en approuvent les conclusions, mais au moment où l'on va mettre en place le conseil d'administration et son Président, il voudrait leur faire part de son sentiment.

Si beaucoup d'indiscrétions semblent en effet considérer qu'il y aurait un Président, en quelque sorte naturel, de cette institution, Alain JUPPE pour ne pas le nommer, il a personnellement quelques interrogations par rapport à ce choix, interrogation pour Bordeaux d'abord, mais aussi pour notre agglomération. Il n'est pas sûr que ce soit le meilleur choix, en tout cas pour Bordeaux, et il n'insistera pas sur ce point car cela peut apparaître comme un débat bordel-bordelais, mais les opérations déjà lancées en avant première laissent mal augurer de ce qui peut se passer. Il cite la construction de la résidence Parc Richelieu, la tour de neuf étages, l'habitat compact de l'îlot d'Armagnac, la volonté de créer une tour de 60 m pour mettre un peu de piment dans la rénovation urbaine de St Jean, qu'il considère comme les symboles d'un urbanisme désuet. Il estime que l'acceptation de l'extension de l'entreprise de transport, le développement dans le sud de Bordeaux du commerce de gros de matériaux de construction, montrent pour le moins

des incitations sur ce qui va être entrepris, c'est-à-dire des opérations qui sont déjà commencées et qui obèrent, à son avis, l'avenir, et posent question sur ce nouveau quartier si cela continue ainsi.

Mais il voudrait surtout insister sur le fait qu'aujourd'hui, ce n'est pas forcément le meilleur choix pour l'agglomération, car l'OIN intervient sur trois communes avec trois Maires, et il voit mal comment un Maire, fut-il président de l'OIN, pourrait proposer ou imposer un certain nombre de choix aux autres, sachant que le Maire de Bordeaux n'accepterait pas que ce soit celui de Floirac ou de Bègles qui soit président de l'OIN, et qui viendrait lui expliquer ce qui est bon pour Bordeaux. Il se met à la place des autres, car l'inverse est vrai aussi, et on connaît les réserves émises par M. JUPPE sur l'ARENA. Il pense qu'il va y avoir des choix importants à faire, car le quartier d'affaires ne va pas être que sur Bordeaux, mais notamment sur Floirac et en partie sur Bègles, et il demande quelle proportion des entreprises sera concernée, sachant qu'il y aura les mêmes arbitrages difficiles en matière culturelle, ne serait-ce qu'en matière d'art contemporain par exemple, où l'aire de l'abattoir va être concernée, mais également celle de Bègles Terre Neuve.

Il lui paraît nécessaire, si on veut réussir l'opération, que le président de l'OIN soit un véritable fédérateur, un arbitre en tout cas, et quelqu'un qui ne soit pas directement partie prenante. Il estime que ce président ne peut être que M. le Président de la CUB, afin qu'il puisse dépasser la gestion communale. Il estime en effet que ses collègues l'ont tous élu, et que c'est le seul qui a une légitimité pour prendre la présidence de l'OIN. Il sait qu'on lui fera observer qu'il y a le contrat, tel qu'il a été convenu, mais il pense qu'il peut y avoir des évolutions, car il faut savoir ce que l'on veut, il faut savoir où est l'intérêt général, et il considère que si on veut que ce soit une réussite exceptionnelle, que ce projet soit mené à bien, il faut qu'effectivement que le président soit au-delà de tous les maires en place, ce qui n'empêcherait pas d'ailleurs M. JUPPE d'être ici, le Vice Président rapporteur chargé de ce dossier. Il invite ses collègues à y réfléchir, car une telle opération n'est réalisable à son sens, que si l'animation est confiée à un Président qui a la confiance des trois maires, et ce n'est que M. le Président de la CUB qui a cette confiance, plutôt que de la confier à l'un d'entre eux. Il espère que ce sera le cas.

M. HURMIC souligne que les Verts sont conscients qu'avec cette délibération posant les bases de sa gouvernance, ils actent un pas important dans l'opération Euratlantique, cette opération allant désormais les accompagner pour les 20 ans qui viennent, et progressivement dessiner l'entrée sud de notre agglomération, la relation entre les deux rives, et créer une nouvelle centralité autour du pôle multimodal de la gare St Jean.

C'est un projet majeur, comme cela a été dit par M JUPPE il y a quelques instants, avec ces 1,2 million de m² de logements, ces bureaux d'activités, ces équipements, et il constate donc qu'Euratlantique présente incontestablement une programmation ambitieuse qui pourrait même leur donner à priori le vertige, cependant cette ambition doit avant tout être perçue, selon les Verts, comme une opportunité pour être exemplaire dans la manière de faire la ville.

Il note que le périmètre concerné, c'est-à-dire 738 ha, est quand même énorme pour une opération d'urbanisme répartie sur les trois communes, et constitue un potentiel considérable en terme de production de logements, de densification et de politique urbaine. Il souligne que les enjeux rappelés ne sont pas minces non plus, à savoir

reconstruire la ville sur elle-même, créer un nouveau quartier avec une mixité de fonctions urbaines, habitat, activités économiques, pôle d'échanges, achever la reconquête globale des berges de la Garonne avec la requalification des quais en boulevard urbain, réussir l'alchimie entre deux nouvelles formes urbaines et les quartiers existants, dotés d'une forte personnalité et d'une forte identité.

Le programme étant appelé à devenir une véritable vitrine pour notre agglomération, il estime que l'on se doit d'en faire un projet phare et d'y concrétiser la vision d'un modèle de quartier du 21ème siècle, un quartier post carbone, moderne, créatif, mixte et agréable à vivre. Il indique que leur groupe sera particulièrement vigilant quant à l'intégration, dans les différents projets structurants d'Euratlantique, des critères portant sur la réduction de l'empreinte écologique, mais aussi sur la performance des opérations sur le plan thermique et sur le plan des énergies renouvelables, afin de parvenir à l'autosuffisance énergétique, voire même en énergie positive. Il ajoute qu'il sera vigilant sur la réhabilitation écologique du bâti existant, sur la réalisation d'espaces publics de qualité évitant le tout minéral et faisant la part belle au végétal dans la ville, donnant la priorité, enfin, aux transports collectifs et aux circulations douces, avec une insistance sur un point qu'ils ne trouvent pas très bien traité dans le dossier, c'est-à-dire la promotion des circulations douces et de la circulation des vélos.

Il sera aussi vigilant sur la mixité sociale et fonctionnelle à mettre en œuvre au cœur de ce nouveau quartier, sur la réalisation d'un programme ambitieux de logement social avec le projet d'accueillir quand même 30 000 habitants supplémentaires dans le centre ville de Bordeaux et plus de 20 000 emplois, vigilant sur la cohérence de leur stratégie économique afin d'éviter une mise en concurrence des différents territoires, vigilant sur la mise en œuvre d'une concertation continue sur l'aménagement de ce secteur et, à cet égard, il reconnaît que le protocole d'accord leur donne un certain nombre de garanties en disant que la concertation sera exemplaire. Néanmoins, ils considèrent n'avoir que peu d'éléments sur ce qu'il appellera la « restitution aux élus », et il insiste sur le fait qu'ils souhaiteraient vraiment, au-delà des comités de pilotages, au-delà des conseils d'administration Euratlantique, que tous les élus, y compris les « élus de base », c'est-à-dire le Conseil de la CUB au-delà du Bureau, soient régulièrement tenus informés de cette opération phare de l'aménagement de l'agglomération.

Il précise enfin qu'ils seront également vigilants sur l'expérimentation de dispositifs innovants dans le domaine de l'habitat, de la gestion des équipements, de l'économie sociale et solidaire, à travers notamment le soutien à des projets d'habitat coopératif. Il souligne que l'opération Euratlantique constitue donc un formidable outil de politique urbaine, à condition de s'en saisir intelligemment, pour dépasser les conceptions passéistes de la ville fondées jusqu'à présent sur une vision très classique, productiviste, étalée, et trop souvent aveugle aux enjeux climatiques.

Avant de conclure, il voudrait néanmoins faire état de quelques points d'inquiétude supplémentaires par rapport à ceux qu'il vient d'indiquer, et mentionner quelques points de vigilance particuliers de la part de leur groupe. A travers ce protocole, ils actent bien leur engagement sur une ambition urbaine partagée avec l'Etat, et les Verts tiennent à dire, au regard des orientations politiques déterminées au niveau du gouvernement actuel, qu'ils craignent que l'implication de celui-ci ne suive pas sur un certain nombre de volets pourtant essentiels à la réalisation de ces ambitions, notamment en matière d'accession sociale.

Il précise que leur deuxième point d'inquiétude également ne concerne pas l'Etat mais la CUB, et s'ils se félicitent du fait que l'OIN s'efforcera d'insuffler une synergie entre les équipements existants sur les trois communes concernées, Bègles, Floirac, et Bordeaux, ils estiment qu'on ne peut pas dire que jusqu'à présent, la CUB ait beaucoup facilité la tâche de l'OIN en refusant obstinément, selon eux, toutes réflexions sur la synergie de ces équipements, notamment sportifs et culturels. Il considère que s'ils avaient déjà pris l'habitude de raisonner en terme d'agglomération sur les équipements culturels et sportifs concernant ces trois communes, cela faciliterait la réflexion à l'intérieur de ce que sera l'OIN, et pour illustrer ce propos, il signale avoir été heureux d'apprendre, en lisant le document, qu'une évolution du stade de rugby de Bègles était prévue, et il pense que cette réflexion aurait pu être menée en amont de celle sur le stade Chaban Delmas, dont certains leur disent qu'il devrait devenir le futur stade de rugby de l'agglomération. Donc là aussi, si la réflexion peut être menée en synergie avec d'autres équipements hors OIN, il pense que cela donnerait un peu plus de clarté à ce que seront les équipements de ce futur quartier.

Au titre de dernière remarque et de dernier point de vigilance, il note que le projet urbain prioritaire de ce quartier, concerne à des degrés divers, trois franchissements qui sont le pont St Jean, le futur franchissement J. J. Bosc et également la passerelle Eiffel. Ils s'en félicitent, et souhaiteraient vraiment qu'à l'occasion de la concertation, dont beaucoup s'accorde à dire qu'elle fonctionne bien actuellement concernant le futur franchissement J. J. BOSCH, une réflexion plus globale puisse intégrer ces trois franchissements en même temps que se déroule cette concertation exemplaire sur J. J. BOSCH.

Telles étaient les réflexions qu'il souhaitait faire dans l'intérêt de leur groupe, et il indique que, naturellement, comme on l'aura deviné, ils voteront ce protocole d'accord.

M. GUICHARD rappelle que voici plus de deux ans qu'ils débattent autour du projet Euratlantique, et que, de débats en débats, de séminaire en séminaire, de vote en vote, ils sont passés d'un centre international d'affaires à un centre d'affaires internationales.

En effet, ce protocole de partenariat 2010-2024 sacralise à son avis, une opération qui, en terme d'habitat, la proportion de logements sociaux étant plafonnée à 25% sur ce territoire, va réduire fortement la volonté pourtant affichée par la CUB d'aller sur ses différents projets vers les 35 à 50 % de ce type de logements si nécessaires aux populations d'aujourd'hui et de demain, et pour réduire l'étalement urbain. Il ajoute qu'en terme d'emplois nécessaires à créer, pour une population nouvelle prévue de +30 000 habitants, aucune orientation ciblée, organisée, prévisionnelle n'est sérieusement positionnée, donnant ainsi le sentiment que seul le marché en libre concurrence permettra d'y répondre.

Les élus Communistes et apparentés considèrent ainsi, que ce projet, né avant la crise, ne tient absolument pas compte des causes et des terribles conséquences économiques sociales et durables de cette catastrophe capitaliste. Au contraire, l'orientation portée par ce protocole est claire, et à leur avis, elle n'est absolument pas de répondre aux besoins des populations présentes et de leur descendance, mais à attirer une population extérieure, socialement plus aisée, liée aux activités tertiaires qui seraient éventuellement

délocalisées sur le territoire de l'OIN, tout ceci dans une logique de guerre de concurrence des territoires, instrumentalisée par les dirigeants européens et français.

C'est sans doute pour cette raison, et alors que la rigueur est sur toutes les lèvres gouvernementales, qu'ils constatent que les financements prévus par l'État restent les mêmes, en déplorant leur plafonnement. Ils aimeraient qu'il en soit de même pour nombre d'opérations utiles socialement, mais qui risquent d'être en danger dans les mois à venir.

En terme de déplacements autour de la gare, totalement restructurée sur l'arrivée de la LGV et pouvant ainsi accueillir 20 millions de passagers par an, ils ne voient aucun projet de transport en commun capable d'irriguer cette population vers les différents centres d'intérêts présents et futurs de notre agglomération (aéroport – campus – zones industrielles, etc.), et il note qu'on en reste au schéma de transports (tramway – bus) voté en 3ème phase, bien éloigné de ces futurs besoins. Sur ce point d'ailleurs, ils estiment que l'on est en grande régression par rapport au projet initial, proposé alors par Francis Rol-Tanguy, notamment avec le bouclage complet de la ligne de ceinture SNCF, passant sur les deux nouveaux ponts.

Mais pire encore, ils estiment que c'est toute l'offre de fret ferroviaire, pourtant déjà mise à mal par les orientations gouvernementales et Européennes, qui va pratiquement, totalement disparaître avec la restructuration (déstructuration à son sens...) du site d'Hourcade, au seul profit de cette arrivée de la LGV en gare de Bordeaux Saint-Jean. Et encore, on en est toujours aujourd'hui dans un domaine de service public de transports ferroviaires, mais dont il est précisé que, conformément aux directives européennes, il est ouvert à la concurrence jusqu'au transport régional de voyageurs qui devrait connaître une évolution identique avant 2020.

C'est sans doute dans cette même logique de privatisation qu'il pense qu'aucun inventaire des besoins en équipements et services publics n'est mentionné dans ce projet, où, là aussi, le marché régulera par lui-même.

Mais il pense que ses collègues oublient, dans ce tableau idyllique en appui des rêves les plus fous du Président de la République ou du directeur du FMI, qu'il y a un petit os, à savoir l'intérêt général de la population de l'agglomération, et en particulier de celle de ces quartiers.

Il signale que les élus Communistes et apparentés les rencontrent, et qu'une fois la terrible inquiétude dépassée quant à leur devenir en matière de logements actuels, de leur emploi, de leurs services, de leur environnement, ils relèvent la tête, s'organisent afin que ce projet ne leur marche pas dessus, mais, bien au contraire, qu'ils en soient les acteurs et les co-auteurs.

Si l'on n'a pas voulu entendre leurs propositions, leurs appels en appui d'ouvertures ici et dans d'autres assemblées, il pense qu'ils vont être obligés d'entendre ces gens qui ne veulent pas que le train fou de la crise passe par deux fois sur leur vie.

Il considère qu'ils ont compris qu'ils les aident, et vont les aider à se faire entendre.

M. ROSSIGNOL indique qu'il va s'exprimer au nom du Maire de Bègles et de l'équipe municipale, et dire qu'ils seront donc effectivement vigilants quant à la réalisation de ce projet, mais qu'ils souhaitent exprimer leur grande satisfaction à la signature prévue de ce protocole, puisque c'est un projet ambitieux de construction urbaine liée à EcoCités.

Il rappelle que ce projet est lié à l'arrivée de la LGV Paris-Bordeaux certainement, et Bordeaux-Toulouse-Irun possiblement, à l'augmentation également souhaitée du TER pour arriver à passer de 8 à 20 millions de voyageurs, mais qu'avant tout, sur les communes de Bègles, Bordeaux, et Floirac, Euratlantique est un projet urbain, qui a pour vocation également de réaccueillir la population qui travaille sur la CUB, et qui, ne pouvant y vivre, vit donc en dehors. Il ajoute que l'idée est également de développer l'emploi de demain.

Concernant le territoire qu'il connaît le mieux, Bègles, il souligne que dans ce projet représentant 217 ha, ce qui est important, il y a deux quartiers principaux, d'une part celui qui a été cité, gare de Bègles stade Moga qui, en fait, est un quartier qui se situe le long de la voie ferrée qui va mener, via la gare de Bègles, à la gare Bordeaux St Jean, et d'autre part, le quartier « grand port - sècherie » qui est le long de la Garonne, soit l'entrée Sud en voiture, actuellement autoroutière, mais qui va évoluer à l'entrée de la ville.

Il précise que le secteur « grand port - sècherie », est situé au Nord Est de la commune, à l'interface entre les quartiers d'habitat traditionnel et le fleuve, et qu'il est principalement constitué d'entreprises industrielles aujourd'hui destinées à évoluer pour permettre de pérenniser l'emploi de demain, l'objet étant de créer un nouveau quartier de ville en rapport avec le fleuve.

Il souligne que la première fonction est de requalifier le quai Wilson et la voie sur berge en boulevard urbain, offrant des points d'accès direct aux quartiers de Bègles qui retrouveront, ainsi, un rapport plus direct avec la Garonne, et il y a donc un travail architectural et urbanistique à réaliser sur le front urbain. Il indique que l'objectif est aussi de constituer, comme cela a été dit, une nouvelle entrée au cœur d'agglomération. Il considère que la fonction industrielle de ce quartier va évoluer, sur principalement des fonctions résidentielles, mais également avec l'accueil d'activités complémentaires, PME TPE artisanat, commerces de proximité, et des équipements.

Concernant la gare de Bègles et le stade Moga, il insiste sur le fait que ce projet consiste à mettre un lien entre les deux rives de la voie ferrée sur la commune, et à désenclaver le cœur historique de Bègles par un projet urbain se développant sur des emprises mutables, comme la friche ESSO, et il souligne qu'on parle également emploi, sur le projet du parc de l'intelligence environnementale, sur les emplois de demain dans l'environnement, dans les maîtrises de l'énergie, mais également de l'évolution du stade de rugby qui accueille l'équipe de l'union Bordeaux Bègles qui pourrait devenir le support d'une centralité renforcée par l'accueil d'équipements et de services nouveaux, soit encore l'évocation de l'emploi.

Il mentionne le prolongement de la ligne de tramway et l'organisation d'un pôle multimodal à vocation secondaire sur l'agglomération, ainsi que le rayonnement régional autour de la gare de Bègles par la reconquête et la requalification de terrains RFF SNCF, et il souligne qu'également, on parle là d'emploi.

Enfin, il a été cité le pôle image des Terres Neuves dont l'extension pourrait se faire sur le site de tri de la Poste, avec éventuellement un projet de studio de cinéma, et il signale donc, éventuellement, une extension du pôle image constitué par exemple de l'école

ADAMS, mais également de sociétés de bureaux d'études dans le cadre de l'image, ce projet étant en lien avec l'ANRU au niveau des Terres Neuves.

Il souligne avoir parlé d'emplois de demain, d'accueillir des populations, de créer des logements pour réaccueillir celles qui travaillent sur la CUB ou vont y travailler mais vivent en dehors du fait de l'étalement urbain, du fait du prix actuel du foncier, mais également de la problématique du déplacement, de celle du fonctionnement des gares. Il répète qu'il leur est dit que celle de Bordeaux St Jean va accueillir 20 millions de voyageurs, et les Verts pensent qu'au lieu de raisonner sur une seule gare centralisée, il serait peut-être bon de raisonner, comme l'avait proposé M. Rol Tanguy, et de travailler en gares en étoile, c'est-à-dire de profiter de la diversité et des liens qui existent entre les gares secondaires sur le territoire communautaire, pour encore mieux mailler ce réseau, en lien fin intrinsèque avec la gare St Jean, afin de mieux travailler l'arrivée des voyageurs, que ce soit en transport en commun, en voiture particulière, en déplacement doux au niveau de ces gares, et de mieux répartir les flux.

M. le Président Vincent FELTESSE pense que c'est un débat qui se situe plutôt dans le cadre de Mouvable, et de ce que l'on va faire.

M. ROSSIGNOL poursuit que le fonctionnement de la gare de Bègles et de celle de Bordeaux pourrait être similaire, par exemple, à celui des gares de Lyon La Pardieu et Perrache. Il signale également que l'enjeu de cette augmentation de la métropole pour arriver à une métropole millionnaire, est fondamental et primordial, en lien avec leurs compétences communautaires, mais qu'ils doivent aussi développer un réseau avec les villes moyennes autour de l'agglomération.

Il termine son intervention en disant que l'enjeu Euratlantique c'est l'emploi, le logement, également l'aménagement du territoire, et non pas seulement de l'agglomération bordelaise, mais de toute la région.

M. JUPPE se dit qu'il est décidément un Maire de Bordeaux et un premier Vice-Président de la CUB heureux, parce qu'il n'aurait pas pu rêver d'une opposition plus petite que celle qui vient de s'exprimer il y a quelques instants.

Il invite à passer aux choses sérieuses, et il voudrait d'abord se réjouir de l'excellente entente qui règne entre les collectivités, avec la CUB bien sûr, mais aussi avec la ville de Bègles, comme **Clément ROSSIGNOL** vient de le dire, et la ville de Foirac, et si **Conchita LACQUEY** n'est pas là ce matin, elle est totalement, bien sûr, solidaire de ce qu'ils font, et c'est à son avis, un gage de réussite.

Il voudrait ensuite tirer un coup de chapeau à Philippe COURTOIS, parce qu'il estime que le ministère a eu la main heureuse en choisissant ce directeur, d'abord de préfiguration, puis maintenant directeur général de l'établissement public, qui, avec son équipe, ont fait avancé les choses.

A titre de troisième remarque, il fait observer que les principes sont posés, que les objectifs sont clairs, mais que tout reste à faire, rien n'étant, bien entendu, complètement ficelé, et beaucoup de travail les attend. Il répond ainsi d'ailleurs à Clément ROSSIGNOL au sujet des gares, qu'il s'agit là d'une question sur laquelle il faudra qu'ils réfléchissent.

Puis il communique quelques éléments de réponse aux interventions précédentes, et d'abord à Pierre HURMIC, dont il déclare partager la totalité des préoccupations qu'il a exprimées, à savoir la réduction de l'empreinte carbone, la performance énergétique, la réhabilitation écologique, l'espace public de qualité, le transport collectif doux etc..., et il rappelle que cette opération est intégralement comprise sur le périmètre de l'EcoCités, ce qui va donc être une des garanties que toutes ces préoccupations seront prises en compte.

Sur la restitution aux élus, et sous réserve de l'accord de M. le Président, il ne verrait que des avantages d'avoir ici, tous les trimestres par exemple, un compte rendu devant le Conseil de Communauté, et plus fréquemment si c'est nécessaire devant le Bureau, de l'état d'avancement de l'opération.

Max GUICHARD ayant développé son point de vue, il lui rappelle que l'on ne fait pas un centre d'affaires, ni un centre international d'affaires, mais un immense morceau de ville avec des quartiers d'habitation, des équipements publics, des franchissements, un maillage de transport collectif en site propre, et un centre d'affaires, mais pas uniquement un centre d'affaires.

Il ne pense pas que la crise devrait les conduire à remettre en cause le projet, au contraire, car c'est une puissante incitation à aller de l'avant, puisque pour notre agglomération, ce sera un investissement majeur, et l'occasion d'attirer des emplois nombreux dans ces différentes communes et sur le territoire de la CUB.

En ce qui concerne le logement social, il fait observer que l'article 2.2 dit que le pourcentage de logement en accession privée sera de 45 %, ce qui veut dire qu'il y a 55 % qui ne seront pas en accession privée, 25 % de logement locatif social, mais 20 % de logement social en accession sociale, car il estime impératif qu'ils développent l'accession sociale sur l'agglomération, et puis 10 % de logement locatif intermédiaire. Il souligne que ces chiffres, par ailleurs, sont présentés comme des cibles, et non pas comme gravés dans le marbre et qui ne pourraient pas évoluer.

En ce qui concerne les déplacements, dont il reconnaît qu'ils constituent un dossier extrêmement sensible, il précise qu'ils ont en annexe un premier schéma des déplacements de Bordeaux Euratlantique, mais leur souci est de bien l'articuler avec la réflexion que la Communauté mène par ailleurs sur son SDODM qui doit être élaboré d'ici la fin de l'année, et bien sûr, en étroite liaison aussi avec les autres autorités organisatrices de transports dans le cadre de Movable. Il précise n'avoir vu nulle part que l'on avait renoncé à réactiver la ligne de chemin de fer de ceinture, car cela fait partie de leurs réflexions.

Il a noté que Max GUICHARD leur dit aussi qu'il n'y a aucune indication sur les équipements, mais il constate simplement qu'il y a 170 000 m² qui sont prévus au titre des équipements de proximité scolaires et autres, et il ajoute que la Région a l'intention d'aménager un ensemble d'équipement culturel de première importance sur le site des

abattoirs, non seulement avec ces agences culturelles, mais aussi avec un FRAC, musée dédié à l'art contemporain.

Ce sont ces quelques éléments qu'il voulait apporter en réponse, et il pense que cette opération peut vraiment être, pour tous, un moteur de développement très précieux à la fois de l'emploi et du logement dans notre ville, et il ne croit pas qu'il faille s'inquiéter de la concurrence possible avec d'autres opérations. Il rappelle qu'ils ont, dans le cadre de leur projet d'une métropole millionnaire, affiché leurs objectifs de 100 000 habitants de plus dans la ville centre, à 150 000 dans la CUB hors ville centre. Il souligne que ce sont des objectifs qui sont complémentaires et non pas concurrents, et ils ont d'ailleurs au Bureau d'hier, lancé des premières opérations pour voir comment situer les 50 000 logements sur les corridors de transport. Il pense qu'ils peuvent mener en cohérence et en complémentarité, l'ensemble de ces opérations pour le plus grand bien de l'agglomération, et en particulier pour son développement économique.

M. le Président Vincent FELTESSE pense reprendre une grande part des propos d'Alain JUPPE, à la fois pour se féliciter collectivement de la très rapide avancée de ce dossier qui sera emblématique pour l'agglomération bordelaise avec d'autres, mais qui sera quand même un des marqueurs de cette agglomération.

Il souhaite dire aussi que comme Président de la Communauté, il a bien en tête la nécessité d'équilibre à l'intérieur des territoires de complémentarité, d'éviter les rivalités ou les phénomènes de « cannibalisme », comme on dit parfois en matière urbanistique, avec les arrières pays, et c'est aussi pour cela que l'on travaille en partenariat avec les communautés de communes.

Sur ce que l'on veut faire, il sait que c'est une divergence de point de vue qu'il continue à avoir avec Max GUICHARD, mais il a le sentiment que du côté des trois maires et de celui de la CUB, il y a quand même une volonté partagée sur le type de ville que l'on veut, c'est-à-dire une ville qui demeure une ville et qui n'est pas un quartier d'affaires, où il y a une vraie mixité, où les populations qui sont présentes ne seront pas non plus exclues, et il estime qu'il y a plutôt un consensus là-dessus, mais ce sera à eux de le prouver.

Un des points, en revanche, où il rejoint un peu Max GUICHARD, c'est sur la question économique, sur laquelle il faut qu'ils soient très vigilants, car le contexte n'est pas forcément favorable. Il rappelle que sont inscrits dans ce protocole d'accord, des objectifs très forts, un logement - un emploi, ce qu'il estime très important. Il lisait il y a quelques jours, dans une revue économique universitaire, l'impact sur Reims, et il pense qu'il faut que tout cela soit bien travaillé, bien anticipé, parce que les choses ne sont pas forcément aussi évidentes que cela, mais il considère que vue la méthodologie qu'ils ont abordée, les ambitions qu'il y a, et les secteurs ciblés, ils sont tout à fait en capacité d'atteindre ces objectifs.

Sur la question des partenariats et des financements, il précise qu'il y a bien sûr le protocole Euratlantique, mais qu'il y a à côté la troisième phase du tramway dont il vient de parler qui avance, le franchissement J.J. Bosc dont ils ont parlé hier en Bureau qui avance, le dossier Aréna qui avance, l'association Mouvable qui avance, et que dans le nouveau programme de l'exécutif régional, ce n'est pas forcément le bouclage de la voie ferrée de ceinture, mais en revanche, il y a des ambitions en terme de TER cadencé

extrêmement importantes. Il rappelle d'ailleurs qu'à la demande du groupe communiste, quand ils ont adopté le PPI en fin d'année, ils ont inscrit 10 M€ supplémentaires sur le bouclage de la voie ferrée de ceinture. Il fait observer que l'on n'est pas dans une schizophrénie, qu'il a bien cela en tête, et que tout à l'heure, il s'est permis de couper Clément ROSSIGNOL, non pas parce que le débat n'est pas important, mais parce qu'il estime que ce n'est pas le lieu, et il reconnaît que sur l'organisation des gares sur le territoire, il y a un véritable enjeu, et que la Région qui, à un moment, avait une position un peu bloquée là-dessus, a accepté de revoir les choses.

Un peu pour moduler leur enthousiasme commun, et comme ils auront peut-être l'occasion d'en reparler sur d'autres délibérations, il indique avoir une véritable inquiétude quand même sur la capacité de l'Etat, non pas sur le financement parce que, une fois que c'est signé, cela ira, mais sur tout ce qui est aide au logement social. Il souligne que dans les objectifs, il y a 20 % d'accession sociale, et chacun sait bien que le Pass foncier s'arrête au mois de juillet, que le doublement des prêts à taux zéro est remis en cause, alors que c'était quand même un outil qui fonctionnait très bien sur les communes, notamment pour permettre aux jeunes couples d'accéder à la propriété, ce qui est devenu quasiment impossible.

Il ne reviendra pas sur l'articulation avec le reste de l'agglomération, car Alain JUPPE l'a beaucoup évoqué, mais entre l'arc de développement durable, EcoCités, l'opération 50 000 logements qu'il résume en disant qu'il y a l'arc et les flèches, la question de la nature, la question économique, les partenariats que l'on essaie d'avoir avec la Région, le département, les communautés de communes, il fait remarquer qu'on essaie bien d'avoir un projet commun fédérateur, où chaque commune sur l'agglomération fait partie aussi d'un bout d'agglomération, tout en respectant son identité.

Sur la question de la gouvernance qui a pu être évoquée de différentes manières, il souligne qu'ils ont aussi l'habitude dans leurs communes, d'avoir des syndicats intercommunaux, et c'est souvent le maire de la principale ville qui préside ou qui commence la présidence. Il indique qu'ils viennent de créer, avec Serge LAMAISSON à St Médard en Jalles, un établissement public de coopération culturelle, dont il est le premier président, et comme cela alternera, Serge LAMAISSON sera l'autre président, et du fait de la très bonne entente qu'il y a entre les collectivités, il pense qu'il n'y aura pas de souci.

Sur la question qu'évoquait Pierre HURMIC sur notamment la culture, le sport, on connaît sa position. Il souligne d'abord que vu les contraintes financières, il est difficile d'aller plus loin en terme de compétence, et ensuite, il aspire fortement à ce que la CUB, parce qu'il ne faut pas multiplier les outils, soit un lieu de discussion possible entre les communes, compétence ou pas compétence, et dans la nouvelle organisation qui leur sera proposée dans quelques semaines, il y a une sorte de direction d'appui aux communes, que l'on peut aider sur les règlements locaux de publicité par exemple. Si les communes veulent échanger entre elles et profiter de la logistique qu'on peut leur offrir, il pense que c'est une première étape qui est raisonnable, et qui déjà fera progresser l'esprit communautaire, tout en respectant l'identité communale, sur la culture, le sport ou d'autres sujets comme ils savent le faire dans leurs communes.

Avant de mettre aux voix cette délibération, il tient à excuser Conchita LACUEY qui a fait une chute malencontreuse, et qui, pour cela, ne peut pas être ici ce matin, mais chacun connaît son attachement à ce dossier.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. BENOIT

2010/6/ 17 Association Cap Sciences - Partenariat avec la Communauté Urbaine - Programme d'actions 2010 - Subvention de fonctionnement et d'équipement de la Communauté Urbaine - Conventions - Décision - Autorisation

M. BENOIT estime que l'on a la chance d'avoir Cap Sciences à Bordeaux, et qu'il faut continuer à favoriser son développement.

M. le Président Vincent FELTESSE confirme que l'on dispose d'un outil très intéressant sur l'agglomération bordelaise, et ils ont tous en tête le travail qu'ils ont fait notamment sur CLIM' CITY

M. JUPPE tient à dire qu'il partage totalement ce qu'a dit **M. BENOIT**, car il s'agit vraiment d'un outil exceptionnel qu'il faut encourager.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2010/6/ 18 Association Bordeaux Games - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux au programme d'actions 2010 - Convention / Décision / Autorisation

Mme LAURENT se félicite du soutien que la CUB apporte à Bordeaux-Games qui a vocation à structurer une des filières les plus en vue de Bordeaux, qui est effectivement la troisième place française après Paris et Lyon dans le secteur des jeux vidéo.

Elle indique que le président de la fédération nationale qui était présent la semaine dernière, a lui-même été très impressionné par le dynamisme local dans le secteur. Elle précise que l'on ne le sait pas assez, mais cela parlera sûrement à tous les parents ici présents, que les jeux « Ratatouille » ou « Là Haut » ont été élaborés à Bordeaux, en plein centre ville.

Elle souligne qu'il y a aussi beaucoup de sociétés talentueuses en matière de jeux embarqués sur téléphone mobile.

Elle considère que les collectivités ont évidemment leur part à prendre, la CUB le faisant aujourd'hui en soutenant financièrement l'association, et elle l'en félicite, mais l'action peut et doit être multiple. Ainsi, elle mentionne que la Ville de Bordeaux souhaite aller plus loin

avec la pépinière écocréative des Chartrons qu'ils ont inaugurée récemment, et qui héberge aujourd'hui onze créateurs d'entreprises, dont cinq dans le domaine des nouvelles technologies. Elle signale qu'Aesia est une entreprise phare qui témoigne de ce dynamisme.

Elle en profite pour appeler toutes les collectivités à porter la candidature de Bordeaux pour accueillir la « games connection professionnel » aujourd'hui organisée aux USA et à Lyon.

M. le Président Vincent FELTESSE confirme qu'au niveau de la filière des jeux vidéo même si on n'est qu'en troisième position, et relativement concurrencé par le Québec et Shanghai, on a un vrai capital, et c'est un des axes qu'il faut renforcer.

M. GUICHOUX considère que sur ce sujet, au-delà de l'aspect ludique, il faut savoir que tout ce qui se développe à Bordeaux, comme il l'a dit en commission de développement économique, a aussi des retombées dans le monde des entreprises et des collectivités, et ces technologies seront peut-être, et très certainement, utilisées demain dans cet établissement dans le cadre du futur schéma directeur informatique en cours d'étude.

M. BENOIT souligne qu'il est évident que cette action vise à inscrire davantage la CUB dans une stratégie de développement numérique, et il est bien entendu que c'est un des aspects du développement numérique de notre agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2010/6/ 19 Programme de recherche sur la contribution des Agendas 21 locaux à une politique de consommation responsable - Subvention à l'Institut EGID - Convention - Décision - Autorisation

Mme CARTRON fait remarquer que dans la délibération, il est mentionné que cette approche exploratoire sera conduite sur trois ou quatre communes uniquement, considérées comme site pilote, et elle aimerait donc savoir, au niveau de la démarche, si les communes doivent candidater, si elles sont intéressées, avec bien sûr constitution d'un dossier qui pourrait justifier l'intérêt qu'elles ont à s'inscrire dans cette démarche.

M. BOBET lui répond que les communes font preuve de démarche volontaire, mais qu'il est convenu qu'elles seront toutes retenues, parce qu'elles ont toutes une expérience intéressante. Il indique qu'en fait, le chiffre de trois ou quatre figure à titre tout à fait indicatif, mais qu'il n'y a pas de limite.

M. le Président Vincent FELTESSE signale qu'ils ont fait un point avec Patrick BOBET et Laure CURVALE sur les questions agenda 21 et plan climat, et qu'ils enverront avant l'été, à l'ensemble des communes, les résultats de la concertation qui a été menée sur le plan climat. Il ajoute que se tiendra une commission réunie consacrée à cette thématique et que la conférence des communes de rentrée qui a lieu au mois d'octobre sera exclusivement sur ce thème. Ils seront donc accueillis au Bouscat, et par ailleurs, comme il a pu l'indiquer au Bureau, Stockholm a eu le label capitale européenne du développement durable cette année, et d'autres agglomérations en France ont candidaté pour ce label. Il pense que cela pourrait être un exercice ou un objectif mobilisateur pour l'agglomération bordelaise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/6/ 23 BLANQUEFORT - Ecoparc - Vente d'un terrain de 20 000 m² environ à la Société Boueix Logistique - Décision- Autorisation

M. le Président Vincent FELTESSE tient à dire sur le dossier éolien, que globalement, l'agglomération bordelaise continue à être plutôt en pointe, et que le 7 juin, ils posent la première pierre du bâtiment qui sera destiné à accueillir la construction des pales d'éoliennes à Blanquefort, en partenariat avec Boueix, EADS, Astrium, le Conseil Régional, le BRA, et que le mardi 1^{er} Juin à 19 h, il y a un essai qui sera assez impressionnant, sur la zone industrielle, pour voir comment on peut amener les pales au port de Gratequina.

Il indique que l'aspect beaucoup plus négatif, c'est ce qu'il a pu dire en entrée, à savoir qu'il y a un nouveau comité d'entreprise de FIRST Aquitaine Industrie lundi à 14 h, et que malgré les engagements de Madame la Ministre de l'Economie, malgré la médiation du crédit, il n'a aucune assurance aujourd'hui en tant que Maire de Blanquefort et Président de la CUB, sur la bonne poursuite du processus.

Il précise qu'Alain JUPPE, Alain ROUSSET, Philippe MADRELLE et lui-même, avaient saisi le président de Ford Europe en demandant un décalage de la fin de l'achat, et qu'ils ont eu plutôt une fin de non recevoir. On se situe donc dans une situation extrêmement tendue, où le projet Atlas a pris au moins un an de retard, où Ford ne décale pas sa position, celles des banques étant toujours aussi difficiles, et on a un peu tendance à leur dire en permanence : « *mais vous verrez, cela va aller mieux !* » sauf que le plan de financement devait être bouclé pour le 15 mars, puis le 15 avril, puis le 15 mai et que l'on arrive au 1^{er} juin et qu'il n'a pas de visibilité.

Il signale que la SEM Route des Lasers vient de publier un appel d'offres pour construire le bâtiment, mais c'est aussi à la demande de l'entreprise, sans que le plan de financement soit bouclé. Il tenait quand même à faire le point sur un dossier qui les a beaucoup mobilisés, sur lequel ils ont eu un moment beaucoup d'espoir, et il pense que l'on est à nouveau au bord du précipice. Il espère se tromper, et considère qu'il y a nécessité d'une mobilisation des uns et des autres.

M. GUICHARD estime que ce dossier mené par les élus, à partir de l'intervention des élus, a une faiblesse qu'ici Gilles PENEL et lui-même ont dénoncée, au sens constructif du terme, c'est que les représentants des salariés n'ont pas été associés comme il le fallait, notamment autour de différentes propositions qu'ils font, et il y a là vraiment une urgence absolue à ce qu'avec le secrétaire aujourd'hui du comité d'entreprise, ils soient particulièrement associés aux décisions à prendre. Il comprend bien qu'il faille que l'on rencontre le Ministre, que l'on rencontre les différents dirigeants de la nouvelle entreprise, comme le fait qu'il faut qu'il y ait des liens de rapport de force, y compris politique, avec les dirigeants de Ford, mais il faut que l'on s'appuie sur la richesse essentielle, et pas unique, que représentent les salariés. Il considère que M. le Président sait, car il les connaît et les rencontre souvent, que ce sont des gens constructifs, qui ne sont pas dans une opposition absolue, la seule opposition qu'ils ont, comme son groupe, étant qu'il n'y ait pas la perte de ces 1600 emplois, mais au contraire, que ces 1600 emplois puissent vivre et se développer sur ce site.

Il redit qu'il y a des propositions, comme, par exemple, la question du véhicule électrique, et il demande si, oui ou non, on va y rentrer, car il veulent savoir si c'est possible ou pas. Si ce n'est pas possible, il souhaite qu'on le leur dise, et qu'on leur dise pourquoi. Il donne cet exemple parce qu'il est symbolique, et symptomatique du fait qu'on n'écoute pas les gens qui sont à l'intérieur, qui produisent et qui souffrent, et qui ont des idées. Il fait observer qu'elles sont peut-être ce qu'elles sont, mais il faut en débattre et avancer avec eux pour sortir de cette crise dramatique.

Comme il y a le C.E. de lundi, il propose qu'après le Comité d'Entreprise, il soit décidé de mettre en place un comité de suivi, comprenant notamment Gilles PENEL, qui puisse se réunir, et que des décisions concrètes se prennent, mais qui fassent rapport de force pour avancer. Il souhaite que l'on ait une démarche envers la Région qui a une responsabilité particulière, et qui peut aider sur les propositions dont il vient de parler pour avancer, et obliger à modifier la situation.

Enfin, il estime qu'il faut vraiment que l'on obtienne que Ford ne s'en aille pas en 2011, et que financièrement, ils continuent à assumer leur responsabilité, tant qu'il n'y aura pas de solution pérenne pour sauver ces 1600 emplois.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que l'on a fait des comités de pilotage, mais que si l'entreprise n'est pas présente et que les banques ne sont pas là, c'est un peu la limite de l'exercice.

M. GUICHARD précisant qu'il ne dit pas qu'ils ne doivent pas être là, **M. le Président Vincent FELTESSE** insiste sur le fait qu'il ne dit pas cela, mais que quand on les invite, ils ne viennent pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/6/ 26 ST-MEDARD-EN-JALLES - AEROPARC - Vente d'un terrain de 16 212 m2 à la Société Catherineau - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/6/ 28 Forum Nouvelle Economie Durable NEED 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - CONVENTION - DECISION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/6/ 37 Marchés Publics - Construction du tramway - Réseau 2013 - Extension des lignes A, B et C - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre de la réalisation des travaux - Groupement de commande - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signer

AFFAIRE RETIRÉE

M. FREYGEFOND

2010/6/ 46 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - 3ème phase Tramway et Tram Train - Extension du réseau des Transports en Commun en Site Propre, acquisition de matériel roulant, services partiels - Révision des AP-CP votées par la délibération n° 2009/0020 du 16 janvier 2009. Adoption

M. FREYGEFOND précise qu'ont été ajoutées dans la délibération, suite à la remarque pertinente de son collègue **M. DUCASSOU** en commission des finances, les modalités de financement de l'apport de la Région dans le cadre de la convention qui a été signée avec leurs différents partenaires au mois de janvier dernier.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il s'agit d'une délibération dans la continuité de ce qu'ils ont voté, et il pense que, Conseil après Conseil, il y aura des votes sur la troisième phase.

M. CHAUSSET indiquant que l'enquête publique commence lundi, **M. le Président Vincent FELTESSE** rappelle que c'est ce qu'il a dit en début de séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 47 Démarche de globalisation des financements CDC/CUB/Bailleurs Sociaux - Réitération de la garantie accordée à la Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT (ex MAISON GIRONLINE) pour des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de la période du 1er juillet 2008 au 30 octobre 2009 - Autorisation

M. MAURIN estime que ce rapport 47 et les suivants sur les garanties d'emprunts, doivent attirer leur attention sur le niveau de l'endettement garanti par la CUB, et les risques encourus dans le contexte actuel. Il souligne que l'étude comparative réalisée par l'ACUF sur cette question leur permet de prendre toute la mesure de l'engagement de la CUB, qu'il résume ainsi : avec 1,4 milliard d'emprunts garantis, la CUB est à la fois en tête des communautés urbaines pour le niveau de la dette garantie par habitant, mais aussi en tête quant au développement des procédures d'instruction, de contrôle et de suivi. Cette situation interne, qui, il faut le souligner, a permis d'atteindre les objectifs du plan d'urgence sur le logement, pourrait les satisfaire sur la protection du risque financier, mais il y a deux sujets de préoccupation que cette Assemblée doit à son avis, analyser, et sur lesquelles elle doit agir.

Il indique que le premier concerne la politique du gouvernement avec la loi Boutin, car le gouvernement n'a pas caché son intention de s'attaquer à la « trop bonne santé financière », à ses yeux, des bailleurs sociaux. Il considère que l'opération de fragilisation des bailleurs sociaux qu'il mène, notamment avec les conventions d'utilité sociale, assorties de sanctions financières, est lourde de menaces pour la CUB, et qu'elle doit être combattue par cette dernière qui doit imposer à l'État la priorité de la prise en compte des intérêts financiers et de la politique de logement de la CUB.

Mais le risque le plus grave et le plus immédiat est, selon les élus Communistes et apparentés, la fragilisation de la CUB par les dernières décisions gouvernementales après la suppression de la taxe professionnelle, d'abord par la mise en œuvre des politiques d'austérité contre les collectivités locales annoncées par le Président Sarkozy, avec le gel sur trois ans, c'est-à-dire la réduction au niveau de l'inflation, des dotations de l'État, et ensuite par le déclin économique organisé par le recul des investissements publics et celui de la consommation populaire, dont la réforme des retraites est un aspect.

Ils constatent que le gouvernement, totalement enfermé avec l'Union européenne et le FMI, dans le dogme libéral de la soumission aux marchés financiers et à leur immense soif de profits, n'en finit pas de nourrir le cancer de la crise avec le cancer de l'austérité, alors que c'est tout l'opposé qu'il faudrait faire comme le réclame le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, et il cite: *« l'austérité mène au désastre, c'est par la solidarité et l'investissement que l'Europe se sortira de la crise »*

Il estime que la solidarité et l'investissement sont au cœur de l'activité de la CUB, particulièrement sur cette problématique du logement social, et que pour la poursuivre en toute sécurité, ils ont besoin de disposer de moyens financiers garantis et dynamiques, et de s'appuyer sur un pôle bancaire et financier public regroupant l'essentiel du secteur bancaire et financier, et assurant une sélectivité du crédit en faveur de la dépense sociale, de l'investissement et de l'emploi.

Il fait observer à M. le Président qu'il y a vraiment urgence à imposer au gouvernement français et aux dirigeants de l'Union européenne, de la BCE et du FMI, ce changement de cap.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 64 Conférence "imaginaire de l'agglomération" du 3 juin 2010 -
Convention de mise à disposition de locaux - Participation financière de la
communauté urbaine de Bordeaux - Autorisations

M. FREYGEFOND ayant présenté ce rapport, **M. le Président Vincent FELTESSE** ajoute qu'il s'agit de la prochaine conférence organisée par le Conseil de Développement Durable qui a fait un gros travail, qui sera présentée à cette occasion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 65 Maison de retraite des veuves de guerre - Versement transport -
Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 66 Maison protestante de retraite - Versement transport - Abrogation de
l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 67 Maison de retraite Terre Nègre - Versement transport - Abrogation de
l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 68 Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle - Versement
transport - Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 69 Association Centre d'Aide Familiale - Versement Transport -
Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 70 Association Pitchoun - Versement Transport - Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 71 Association la Maison du Bon Pasteur - Versement transport - Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 72 Association Ligue de Football d'Aquitaine - Versement Transport - Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 73 Association Béglaise de Bon Secours- Versement transport - Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 74 Association La Maison de retraite du Grand Bon Pasteur - Versement transport - Abrogation de l'exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/6/ 75 Hôpital Suburbain du Bouscat - Versement transport - Abrogation de l'exonération - Décision

M. BOBET indique qu'il va répéter les propos qu'il a tenus hier en Bureau, sur le dossier concernant l'hôpital suburbain du Bouscat, et il précise que les élus du Bouscat voteront contre cette proposition pour deux raisons, dont la première porte sur la méthode.

Il rappelle qu'ils s'étaient séparés l'an dernier au bureau de Novembre sur le thème d'un aller retour technique entre les services de la CUB et ceux de l'hôpital du Bouscat, sachant que Bagatelle avait un peu la même problématique, et ensuite, après ces échanges techniques, ils étaient convenus que les Maires concernés se retrouvent avec le Vice-Président en charge des finances, pour préciser tout ceci, et se faire eux-mêmes les ambassadeurs de ce genre de décision. Il constate que la méthode proposée aujourd'hui est beaucoup plus rapide et qu'ils sont un peu mis devant le fait accompli, et c'est la raison pour laquelle ils votent contre au niveau de la méthode.

Il poursuit par la seconde raison, qui est que malgré tout, sur les trois critères qui sont requis, à savoir le premier, l'utilité publique, qui est bien sur retenu, le deuxième, à but non lucratif, retenu aussi, il maintient à penser que le troisième, c'est-à-dire le caractère social, l'action de l'hôpital du Bouscat a un caractère éminemment important, et qu'il n'a pas été mis assez en avant, ni assez travaillé, et à son sens, cela rejoint finalement la méthode exprimée tout à l'heure.

Il précise donc que pour ces deux raisons, les élus Communauté d'Avenir de sa commune vont voter contre cette proposition.

M. FREYGEFOND reconnaît qu'il avait été demandé un report qui avait été accepté par **M. le Président** en Bureau, mais il souligne que depuis, il y a eu des allers-retours, peut-être pas directement avec **M. BOBET**, ce qu'il peut regretter et peut comprendre, mais avec les établissements.

Sur le dernier point, il insiste sur le fait qu'est appliquée la jurisprudence du Conseil d'Etat de 2007, qui impose de se mettre en conformité. Il sait bien le caractère social de ces établissements, mais aussi commercial, appliquant un coût de journée, et ils doivent se mettre en règle par rapport à cela, car c'est aussi une question d'équité fiscale.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
MM. BOBET, QUANCARD, JUNCA
votent contre

Mme ISTE

**2010/6/ 85 Bail Emphytéotique Administratif rue Jean Fleuret à BORDEAUX -
 Avenant n° 1 - Autorisation**

M. le Président Vincent FELTESSE indique que ce rapport est surtout l'occasion de faire le point sur le BEA, et de voir quand commencent les travaux du fameux immeuble Jean Fleuret, car si un point avait été fait en Bureau, il faut que tout le monde soit bien au courant au niveau du Conseil de CUB. Il précise donc que l'organisation à venir des services communautaires sur la dalle de Mériadeck ne se fera plus que dans trois lieux, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus les Portes de Bordeaux, ni rue Lecoq, et ici même, à l'Hôtel, les travaux ont commencé par palier et vont durer encore 24 mois. Il ajoute que les travaux de l'opération du BEA Jean Fleuret commencent à la rentrée, qu'on est lié pour 24 mois, mais cela va aller assez vite, et par ailleurs, on va acquérir, à priori, l'immeuble Le Guyenne juste en face. Il souligne que comme cela, tous les services communautaires pourront travailler de manière plus regroupée, plus simple, et il n'y aura plus besoin de faire des allées et venues de plusieurs kilomètres, et tout cela, finalement, avec un coût plus que modique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN**2010/6/ 87 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Ambares et Lagrave secteur La Moinesse/Bout du Parc/Ponchut - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation**

Mme NOEL rappelle, concernant la série de délibérations (87, 88, 89, 90, 92, 98, 99, et 100) qui portent sur l'approbation des révisions simplifiées, que l'on en est aujourd'hui à la 13ème révision simplifiée, et que l'on s'est également engagé depuis l'approbation du PLU en 2006, dans plusieurs procédures de modification. Elle pense que c'est tout à fait souhaitable qu'un document d'urbanisme vive, qu'il reste vivant, et il n'est donc pas anormal à son avis, que des révisions simplifiées soient mises en œuvre, et d'ailleurs, le fait que ce PLU soit établi à l'échelle de la CUB sur 27 communes, rend d'autant plus nécessaire des adaptations ponctuelles de ce document.

Elle voudrait cependant faire quelques remarques d'ordre général. En fait, on engage une révision simplifiée, comme on vient de le voir, pour répondre à un besoin de réalisation d'une construction d'intérêt général ou d'un projet d'intérêt général, et elle fait observer que si on fait une révision simplifiée, c'est que l'on est obligés de passer le terrain considéré en zone constructible, et cela veut donc dire qu'il est aujourd'hui en zone naturelle. Elle estime qu'on peut déjà considérer qu'il n'y a peut être pas eu suffisamment d'anticipation sur les besoins que l'on pouvait avoir, puisque l'on est amenés à déclasser des zones naturelles, et dans la majorité des cas, cela s'accompagne également d'un déclassement d'espaces boisés, et plus généralement d'espaces boisés classés.

Elle pense que, d'une part, pour les années à venir, il faudra être un peu plus vigilant et avoir une plus grande vision d'anticipation, et essayer quand même de trouver des alternatives au fait de toujours engager un grignotage des zones naturelles et des espaces boisés classés, parce que si les Verts ne sont pas des « ayatollahs » des espaces boisés classés, il apparaît que l'on va néanmoins de grignotage en grignotage, et c'est quand même bien le problème qui se pose aujourd'hui à notre territoire.

Elle tient à réitérer aujourd'hui les deux remarques qu'elle avait faites en commission.

D'une part, elle souhaiterait, parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui, que soient bien précisées les superficies qui changent d'affectation, parce qu'ils disposent des descriptifs des révisions sans que soient précisées les superficies, et également avoir communication des superficies de boisement qui sont neutralisées à chaque révision simplifiée.

Elle précise qu'il lui a été signalé qu'à l'inverse, de nouvelles protections étaient mises en œuvre, mais il n'a jamais été voté dans cette instance, la mise en place de nouvelles protections, et elle pense qu'en fait, il serait utile qu'ils aient un tableau de bord pour voir à la 13ème révision où ils en sont des superficies initiales dont ils disposent au plan local d'urbanisme, et également qu'ils aient un bilan clair des superficies boisées qui ont disparu depuis qu'ils se sont prononcés sur le PLU.

Puis elle indique qu'ils n'auront pas des votes homogènes sur ces projets, puisque les Verts voteront les 87 et 88 qui concernent pour l'essentiel la sédentarisation des gens du voyage, s'abstiendront sur les 89 et 98 parce qu'ils sont favorables aux équipements publics qui sont réalisés, mais regrettent qu'il y ait suppression d'espaces boisés classés sans précision ni sur l'importance de l'espace qui disparaît ni sur la qualité des boisements. Ils s'abstiendront de la même manière, et pour les mêmes raisons, sur la 100, et enfin, voteront contre les délibérations 92 et 99, relatives respectivement à l'extension de l'hôtel St James, parce que cela se fait au détriment d'un espace naturel de qualité et également d'espaces boisés classés, et à l'implantation d'un équipement universitaire pour lequel il leur semble que d'autres choix auraient pu être faits, à la fois en terme d'implantation et de construction retenue.

M. LABARDIN tient en réponse à d'abord rappeler, car il croit que Mme NOËL en est bien d'accord, que la révision simplifiée est une procédure nécessaire pour faire vivre le document d'urbanisme, qu'elle ne peut concerner qu'un projet public ou privé d'intérêt général clairement identifié, et c'est la raison pour laquelle certaines demandes de révision ne sont pas suivies lorsqu'il s'agit d'opérations tiroirs qui s'étalent dans le temps et qui relèvent davantage de la révision générale.

En ce qui concerne ce que sa collègue appelle le grignotage des zones naturelles, il insiste sur le fait que certains projets publics s'inscrivent déjà dans des territoires qui sont classés en zone naturelle, mais qui peuvent bénéficier de constructibilité, notamment pour les activités scolaires, socioéducatives et de loisirs, et donc le déplacement des espaces boisés classés se fait souvent par repositionnement sur le reste de la parcelle, et cela reste des propriétés à vocation naturelle, même si les équipements publics ont besoin d'être étendus.

Enfin, il estime qu'il faut rappeler que même s'il est complètement d'accord sur le fait qu'il faut tenir un registre des classements et déclassements d'espaces boisés, de façon à ne pas en perdre sur la CUB, il faut quand même dire qu'aujourd'hui encore, de nombreuses espaces boisés classés ne sont pas végétalisés, et sont des résidus de classements antérieurs qui datent de plus de 40 ans, à l'élaboration du POS, et que progressivement il convient « de nettoyer », c'est-à-dire de redessiner la carte des espaces boisés classés qui ont effectivement une réalité sur le terrain, ou alors un projet de réhabilitation végétale d'espaces qui sont aujourd'hui en EBC, mais qui, en fait, n'ont aucun boisement.

Il pense qu'à l'ordre du jour de la révision qui s'annonce prochainement, il y a tout un travail d'actualisation qui permettra, sans doute, d'avoir demain recours à moins de révisions simplifiées, parce qu'ils auront davantage travaillé par anticipation.

M. Alain CAZABONNE indique qu'au contraire, il votera l'affaire 99 avec enthousiasme. Il pense qu'ils ont été alertés par Monique de Marco, leur « cheval de Troie » à Talence, mais il tient à rappeler que ce choix a été fait à l'unanimité par le jury qui a intégré toutes les collectivités. Il précise par ailleurs, que l'architecture en arche était réalisée pour tenir compte des intérêts des riverains qui ne voulaient pas voir la voie du Haut Carré coupée par un bâtiment, et il insiste sur le fait qu'il y a un effort important qui a été fait par l'IREA,

avec un surcoût pour tenir compte de ces exigences, et finalement le bâtiment en lui-même a été choisi à l'unanimité.

M. le Président Vincent FELTESSE ne souhaite pas rentrer dans le détail des révisions, mais il souligne que ce qui est très clair dans son esprit, comme il a eu l'occasion de le dire plusieurs fois, c'est que même si on a des objectifs de développement de l'agglomération, ils ne doivent pas se faire au détriment des espaces naturels. Il y a aujourd'hui 50 % d'espaces naturels sur l'agglomération, et il pense que c'est le seuil bas, qu'on peut même le développer, et qu'il y a manière de construire sur des terrains en friches, puisqu'il y en a assez à l'intérieur de l'agglomération, et singulièrement dans la ville centre. Il indique que Bordeaux se caractérise au niveau national par cette capacité, et c'est tout ce qui est en train de se faire, puisqu'il y a aussi une autre manière de refaire la ville, que l'on appelle « recycler la ville », et cela ne doit pas se faire sous la forme de l'habitat contre les espaces naturels, mais l'habitat avec les espaces naturels. Il précise être même plutôt dans la disposition d'esprit d'essayer de faire croître un peu le seuil de 50 %, dans le cadre de la révision du PLU et du SCOT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2010/6/ 88 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Artigues près Bordeaux secteur de la Blancherie - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation

Voir débat affaire 87

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2010/6/ 89 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bouliac école maternelle près du parc de Vialle - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation

Voir débat affaire 87

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des Verts s'abstient

M. LABARDIN

2010/6/ 90 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Bouliac -Secteur Belle Etoile - Ouverture de la concertation – Décisions - Autorisations

AFFAIRE RETIRÉE

M. LABARDIN

2010/6/ 92 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bouliac extension de l'hôtel Saint James - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

Voir débat affaire 87

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des Verts vote contre

M. LABARDIN

2010/6/ 98 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Le Taillan Médoc projet d'équipement public culturel communal - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

Voir débat affaire 87

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des Verts s'abstient

M. LABARDIN

2010/6/ 99 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Talence - Projet de centre de recherche INRIA - Bilan de la concertation – Constatation - Approbation-

Voir débat affaire 87

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des Verts vote contre

M. LABARDIN

2010/6/ 100 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux- Villenave d'ornon- Projet de bassin de retenue Curie - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

Voir débat affaire 87

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des Verts s'abstient

M. OLIVIER

2010/6/ 104 BP 3000 - Modification des grilles tarifaires - Autorisation

M. OLIVIER informe ses collègues que, contrairement à ce qui est mentionné dans le projet de délibération, ces modifications de tarifs ne pourront pas être mises en pratique au 1^{er} Juin 2010, parce que s'agissant d'une DSP, cela doit faire l'objet d'un avenant qui doit suivre son cours normal, c'est-à-dire être examiné notamment par un comité

consultatif des services publics locaux, le délégataire étant avisé de cela et l'ayant accepté.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils ont eu l'occasion d'en parler en commission et en Bureau, que la position est stabilisée, qu'ils en ont, bien sûr, parlé au délégataire, et cela ne se fera pas donc pour le 1^{er} juin, mais après.

M. DUCHENE estime qu'un bon accord, très équilibré, a été trouvé avec le délégataire, le groupe Communauté d'Avenir étant intervenu pour rappeler la position du Maire de Bordeaux, qui est de ne surtout pas augmenter le tarif résidant. Il pense que c'est une bonne décision, qui s'inscrit dans le PDU, tandis que l'augmentation du tarif nuit n'est pas trop importante, puisqu'on passe de 3,20€ à 3,60€. Il considère que cela ne remettra pas en cause l'attractivité du centre ville, mais il souligne que l'essentiel était de permettre aux résidents de stationner leur véhicule dans le centre ville dans de bonnes conditions, et cette délibération conforte cette volonté politique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2010/6/ 105 Association Vélophonie - Subvention exceptionnelle à l'occasion du congrès "VELOCITY global 2010" - Décision - Autorisation

Mme WALRYCK souhaite évidemment exprimer tout leur soutien, sur ces projets de délibération (105, 106, 107, 108), car cela va de soi, et indiquer ce qu'elle avait dit à la dernière commission, au cours de laquelle ont été examinés ces quatre dossiers, à savoir que la ville de Bordeaux apportait également son aide. Elle signale avoir demandé qu'il en soit fait mention, mais ce n'est pas le cas dans la délibération. Elle précise donc qu'ils aident la jeune association Vélophonie en complément de ce qui est proposé par la CUB, pour leur permettre de participer, à Copenhague, à la prochaine manifestation au mois de Juin. Elle ajoute qu'ils aident également, en terme de budget de fonctionnement, l'association Vélocité, pour l'opération liée à la fête de l'anniversaire des 30 ans de cette association.

M. DUPRAT intervient pour se féliciter aussi du partenariat qui peut exister entre les communes et Vélocité, qui est souvent un partenaire très efficace lorsqu'on a des questions, mais également pour profiter du lancement de l'étude politique vélo qui débouchera, à son issue, sur le nouveau schéma directeur des pistes cyclables de l'agglomération. Il souhaite dire que l'on ne devra pas s'interdire d'avoir des solutions innovantes en zone rurale ou semi rurale. Il précise qu'on peut souvent mêler une piste cyclable avec un cheminement piétons, ce qui éviterait de multiplier les ouvrages de voirie, et qui serait une excellente solution pour relier les pôles entre eux.

M. le Président Vincent FELTESSE partage cet avis, et par ailleurs, il précise que dans le cadre des avenants que l'on va faire sur les contrats de co-développement, il y aura quelque chose sur les discontinuités cyclables.

M. ROSSIGNOL souligne l'implication de la ville de Bordeaux dans le bon fonctionnement, et depuis longtemps, de l'association Vélocité, et maintenant nouvellement l'association Vélophonie.

Quant aux pratiques d'aménagement innovantes, il estime qu'on doit être intelligent, et il est tout à fait possible de promouvoir le partage de la rue entre mode doux piétons et vélos. Il ajoute que d'ailleurs, il y a une nouvelle disposition réglementaire qui existe au niveau du code de la route, qui s'appelle la voie verte, dont on en a quelques unes sur le territoire communautaire. Il considère que l'on doit en mettre plus, car c'est effectivement un aménagement qui est tout à fait intéressant.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils ont évoqué en Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme, un point qu'il pense être intéressant, qui serait d'avoir une sorte d'atlas des voiries et des pistes cyclables à travers la France, parce qu'on leur explique souvent que c'est la réglementation nationale qui fait que cela ne peut pas être comme ci et comme cela, et quand on se promène dans notre pays, on se rend compte que, parfois, il y a des choses qui sont possibles ailleurs. Il considère qu'il conviendrait d'avoir une collection de photos qui leur montrent comment cela a été fait, ce qui les ferait progresser de manière collective.

M. ROSSIGNOL pense que cela pourrait tout à fait se faire, et ce devra être une des conclusions du diagnostic de l'étude politique vélo.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2010/6/ 106 Association Vélo Cité - Subvention spéciale à l'occasion du 30ème anniversaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2010/6/ 107 Association Vélo Cité - Subvention de fonctionnement 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2010/6/ 108 Lancement de l'étude "Politique Vélo" - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/6/ 111 Mission Urbanité - Culture(s) - Autorisation de recourir à un agent contractuel

M. JOUANDET tient à exprimer quelques remarques du groupe Verts-Europe Ecologie sur cette délibération, et dire qu'ils notent que cette mission urbanité culture(s) marque un infléchissement de l'engagement de la CUB dans le soutien au développement des pratiques culturelles menées sur leurs communes. Ils approuvent, bien évidemment, cette démarche, tout en regrettant qu'elle se limite à une mission d'appui et d'accompagnement. Il précise que, pour leur part, ils ont toujours pensé qu'il aurait été plus cohérent d'avoir une réflexion sur ce que peut être une politique culturelle sur notre agglomération, et que cette mission s'intègre dans ce contexte, et c'est pour cette raison qu'ils ont toujours manifesté leur volonté de voir la CUB se doter de la compétence culture et sports.

Ils prennent cependant acte qu'à ce jour, il n'existe pas de majorité au sein de cette assemblée pour décider de l'extension des compétences, et que, en quelque sorte, on contourne un peu l'obstacle en se concentrant sur des missions d'accompagnement. Pour leur part, ils approuvent les objectifs de cette mission qui visent à la mise en synergie, à l'émergence du fait métropolitain, et qui vise également à favoriser la création d'événementiels culturels d'importance nationale.

Ils souhaiteraient cependant pour leur part, qu'une mission qui viserait les mêmes objectifs puisse voir le jour et soit chargée de la réflexion sur le développement des politiques sportives sur le territoire. Il rappelle que l'activité sportive est une composante essentielle de la culture de leurs territoires, et on sait que notre agglomération souffre d'un déficit chronique de grands équipements structurants, comme on en a souvent parlé ici, et l'on n'est en mesure d'être représentés dans aucun des grands événements nationaux, excepté le football, et dans la majorité des grands sports, il leur semble que l'existence de grands événements culturels est déterminante pour l'attractivité d'une agglomération. Ils estiment que les grands événements sportifs peuvent également y contribuer.

En début de séance, lors de la délibération sur Euratlantique, il a relevé que M. le Président a déclaré aspirer à ce que la CUB puisse également être un lieu d'échanges sur la définition de leurs politiques sportives, un lieu de mise en cohérence. Il entend bien ces propos, et il croit que pour favoriser cet échange et marquer l'engagement de la CUB, à la fois sur les politiques culturelles mais aussi sur les politiques sportives, ce serait un signe très fort qu'ils puissent décider, dans les temps prochains, d'une mission qui aiderait également à mettre en cohérence les politiques sportives sur l'ensemble de l'agglomération.

Ces remarques étant faites, il signale que leur groupe votera cette délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE indique, sur ce débat qui les a beaucoup agités jusqu'à tôt dans la matinée, que sur la problématique de l'extension du périmètre des compétences, il n'y a honnêtement, aujourd'hui, vraiment pas de majorité au sein de la CUB, et la plupart des Maires sont hostiles à ce que la Communauté prenne de nouvelles compétences pour deux raisons qui sont assez simples, et en premier parce que le budget de la CUB est assez tendu, et comme on n'aura pas de ressources supplémentaires, puisque c'est même le contraire, beaucoup de Maires ont la crainte que cela se fasse au détriment de leur cœur de métier. Il poursuit par la seconde raison, qui est que les Maires considèrent que sur un certain nombre de domaines, l'identité communale prime.

A titre personnel, il déclare avoir une position intermédiaire là-dessus. Il pense que les tensions sont telles qu'il est difficile de prendre de nouvelles compétences, mais qu'en revanche, il est important que la CUB puisse aider à faire de l'ingénierie dans différents domaines, sinon les villes les plus importantes ont un avantage par rapport à d'autres. Il souligne que c'est donc le sens de cette délibération et de ce poste, ainsi que ce que l'on essaie de faire, aussi dans le cadre des contrats de développement et de la plate forme dont il leur a parlé tout à l'heure. Il fait observer, par exemple, que maintenant, les communes parlent entre elles sur la gestion des marchés publics, sur les règlements locaux de publicité, c'est-à-dire de choses comme cela qui ne sont pas dans leur cœur de compétence, et il y a un échange de pratiques et de bonne mutualisation.

Il indique que la question est de savoir si l'on peut aller plus loin là-dessus.

Il précise que sans prendre la compétence, on peut faire en sorte que la CUB, parce que ce n'est peut-être pas la peine de créer des associations supplémentaires, accueille et mette à disposition un minimum de moyens ou de logistique. Cela lui paraît tout à fait envisageable, et il faut qu'ils en reparlent avec leurs collègues maires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/6/ 113 Collecte de nuit des ordures ménagères dans l'hyper centre de Bordeaux - Maintien des dispositions transitoires - Valorisation à titre provisoire des sujétions imposées aux équipes - Autorisation

M. SEUROT pense que ce dispositif à destination des agents de la collecte, qui est proposé aujourd'hui au Conseil, est une bonne proposition acceptée par les agents. Il rappelle qu'il s'agit d'un sujet sensible que l'on partage, ainsi que les soucis du maire de Bordeaux, des élus, et des agents qui voient que leur travail est souvent bâclé après leur passage.

M. FEUGAS remarque qu'à la lecture de cette délibération, les élus Communistes et apparentés peuvent reprendre presque mot pour mot, ce qu'ils disaient en décembre 2009 en refusant de voter la délibération, au motif de l'imprécision d'un dispositif et de la discrimination entre usagers du service public.

Il demande où on en est six mois après la mise en place de ce « dispositif transitoire », puisqu'il est constaté « l'absence d'une amélioration significative de la présentation des déchets à la collecte », et ce, alors que la communication et la répression se sont développées. Il se demande s'il s'agit d'une fronde générale des habitants de l'hyper centre contre le dispositif de collecte qui leur est proposée, ou si celui-ci n'est pas adapté à la spécificité du secteur. Aujourd'hui, ils constatent que cette délibération persiste dans les mêmes orientations, faisant porter la responsabilité du problème de la collecte des déchets sur les habitants. Ils estiment que la répression et la prime (royale !) accordée aux agents mettant leur santé en jeu, ne résoudront pas ce problème d'hygiène publique, et qu'on ne pourra pas répondre aux contraintes du tri, de la spécificité de l'habitat et des besoins de la population, en priorisant la logique comptable de maîtrise, voire de réduction, de la dépense publique.

Ils pensent et proposent à **M. le Président** d'explorer de nouvelles dispositions privilégiant les dimensions humaines et de service public de cette activité, comme par exemple de revenir dans le plus grand nombre de rues à des bacs collectifs et sélectifs, si possible enterrés, de réaliser une collecte des fermentescibles 6 jours sur 7, de prioriser la pédagogie des ambassadeurs du tri et non la répression, d'attribuer à chaque quartier de l'hyper centre, un agent assurant la propreté des trottoirs et de la chaussée, conseillant les habitants, rapportant sur les dysfonctionnements, mais aussi de valoriser l'activité des agents de collecte des déchets et de propreté, notamment en protégeant leur santé, et d'en finir avec le chantage à la privatisation.

Ils considèrent que la question de la collecte des déchets dans l'hyper centre, mais pas seulement là, doit être repensée en terme d'hygiène, de maintien et de qualité du service public, sans discrimination ni différence de traitement des salariés et des usagers. Ils notent que cette délibération ne s'inscrit pas dans une telle visée, et qu'elle prolonge un fonctionnement inadapté, et ils voteront contre.

M. RESPAUD partage en grande partie ce qui a été dit, et cela va lui éviter d'être trop long. Il pense effectivement que le Maire de Bordeaux, ce grand homme, devrait parfois mieux prendre en compte sa petite opposition, comme il la qualifie, et notamment sur ce problème de la collecte des déchets, parce qu'il croit que c'est un bon exemple.

Il ne fera pas une intervention sur le fond, estimant que ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, mais il constate que ce qui a été demandé par la mairie de Bordeaux dans le cadre du contrat de codéveloppement à la CUB, n'a résolu strictement aucun problème, puisque chaque semaine, comme le Maire de Bordeaux d'ailleurs certainement, on reçoit des pétitions de riverains, d'usagers, et qu'on est face à un vrai problème, celui du ramassage des ordures ménagères en centre ville. Il remarque que l'on a finalement que des fausses solutions, qu'on a accru les inégalités de services dans la ville, sans améliorer de façon significative la situation.

Aussi juge-t-il que cette délibération est un peu une fuite en avant, puisqu'on est en train d'augmenter la période provisoire, qu'on est en train de donner une prime à des salariés parce qu'ils ramassent le hors bac, et il pense que sur ce point, il faudrait quand même y aller doucement, parce que, et il le regrette, ils n'ont pas eu connaissance de cette délibération au niveau de la commission des déchets, car elle a été débattue uniquement dans la commission des ressources humaines.

Il considère que, à travers ce problème de la prime qui est donnée aux agents, il y a quand même tout le système qui est remis en cause, et il souhaiterait, quant à lui, que la commission se réunisse sur ce point précis du ramassage des ordures en centre ville, que l'on refasse un point sur l'ensemble des études qui ont été faites sur ce sujet, et que l'on revoie les expériences urbaines diversifiées qui se sont déroulées, de façon à reposer la totalité du problème.

Tant que l'on n'a pas cela, il estime que ce n'est pas la peine de prendre des solutions dites « provisoires », qui ne feront que se perpétuer et ne sont qu'une fuite en avant.

M. ROUVEYRE pense que cette délibération acte, ni plus ni moins, un transfert vers la CUB d'une charge liée à une compétence appartenant, de par la loi, à la commune, et que la mairie de Bordeaux a encore trouvé un stratagème pour se défaire sur la CUB d'une responsabilité qui lui incombe. Comme cela a déjà été rappelé dans cette assemblée, il souligne que la CUB est chargée de récolter les déchets qui se trouvent dans les conteneurs CUB, les poubelles grises et les poubelles vertes, tandis que les ordures qui se trouvent à côté des bacs relèvent de la compétence propreté, qui appartient donc, de par la loi, à la commune.

Il fait observer qu'avec cette délibération, cette assemblée s'apprête à voter une rémunération en faveur des agents de la CUB pour qu'ils fassent un travail d'ordre municipal, la mairie de Bordeaux refusant de mettre les moyens, notamment d'engager des agents propreté, et demandant à la CUB de le faire.

Il tient à faire remarquer tout de même, que ceux qui réclament cette délibération sont les mêmes qui reprochent à la CUB, à chaque nouveau budget, la masse salariale de cet établissement.

Il précise que les élus Socialistes bordelais ne sont, évidemment, pas hostiles à ce que des agents communautaires perçoivent une prime, mais à leur sens, elle ne doit pas, en l'occurrence et en l'espèce, être supportée par la CUB.

Il trouve que quand la compétence est coûteuse, la mairie se décharge sur la CUB, mais qu'en revanche, quand la compétence est lucrative, et il pense à la compétence stationnement et aux parcs de stationnement des allées de Chartres, la commune la « pique » à la CUB.

Aussi appelle-t-il juste l'attention de cette assemblée sur cette pratique, car il pense que si les 26 autres communes s'amusaient à se comporter de la sorte, les finances de la CUB en pâtiraient sensiblement.

Il souligne que dans cette délibération, il y a une manifestation flagrante d'un manque de responsabilité de la part de la mairie de Bordeaux, et surtout une manière pour elle de se moquer allègrement de la solidarité communautaire.

M. CHAUSSET ne veut pas rentrer dans le débat « bordelo-bordelais », mais il lui semble que ce sujet est d'abord celui de la politique des déchets.

Il rappelle que l'on est aujourd'hui sous l'égide du plan TRIVAC qui date de 1993, alors qu'entre temps, il s'est passé beaucoup de choses, puisqu'il y a notamment un plan départemental des déchets, ainsi que toute une politique de réduction, de prévention, et de gestion des déchets qui devrait être mise en œuvre au sein de la CUB, et notamment sur Bordeaux.

Au niveau du groupe des Verts – Europe Ecologie, ils proposent qu'ils aient un vrai débat et une vraie politique qui soit mise en œuvre, puisque l'on est, depuis quelques années, sur la gestion des déchets, mais que tous les aspects réduction et prévention sont très peu pris en compte. Il pense que c'est vraiment l'occasion, puisque l'on est au milieu du gué, de revoir cette politique, et notamment avec, in fine, le problème de l'incinération.

Par ailleurs, il ne pense pas que ce soit uniquement un problème de propreté, mais que ce soit lié aussi au fait qu'on a accumulé un certain nombre de décisions et qu'il n'y a jamais vraiment eu de politique d'ensemble, notamment pour traiter le centre ville. Il considère que pendant des années, cela a été retardé, et à partir de 2006, on a souhaité vraiment mettre le traitement sélectif sur l'hyper centre de Bordeaux, alors que pendant des années, on a laissé s'accumuler des comportements. Il relève que l'on stigmatise souvent les usagers, mais on voit bien, sans vouloir déflorer un rapport qui va sortir et qui n'a pu être traité en Bureau hier soir faute de temps, que les principaux fautifs aujourd'hui, ne sont pas tant les usagers, mais notamment un certain nombre d'entreprises, pour ne pas les citer, qui ne sont pas assujetties à la redevance. Il observe donc que la situation s'est accumulée, et qu'aujourd'hui, il n'y a personne qui montre l'exemple dans ce domaine, qu'on a une situation qui va à vau l'eau, et qu'on est obligé de traiter le sujet, en fait, par le biais de la politique de DRH, alors que c'est d'abord vraiment un problème de gestion des déchets.

Il estime donc qu'il faut remettre tout à plat, et mettre en place un plan de réduction et de prévention des déchets sur la CUB.

M. Jean Louis DAVID se dit amusé de voir que l'on politise le dossier de ramassage des déchets, mais il insiste sur le fait que, contrairement à ce qui est écrit dans cette délibération, il considère qu'il y a une légère amélioration du comportement de ses concitoyens. Certes ce dossier est un dossier extrêmement compliqué qui, à son avis, mettra plus de trois mois à rentrer dans les esprits, mais il pense qu'il faut être persévérant sur le sujet.

Il rappelle qu'il y a un comité de suivi qui se réunit depuis quelques mois, ainsi que, tous les mois, les services de la CUB et ceux de la ville de Bordeaux, et à chaque réunion, on observe avec une grande précision, les tonnages de déchets ramassés et le tri, la manière dont il est fait, on fait le compte des actions pédagogiques qui sont mises en

place par la CUB, et des actions de communication qui sont lancées par la ville de Bordeaux, et on essaie d'aboutir à un meilleur fonctionnement du service. Il reconnaît qu'il y a des endroits dans lesquels, au cœur même de la ville, un certain nombre de difficultés persistent, dues notamment aux contraintes d'urbanisme qui font qu'aujourd'hui, dans tel ou tel immeuble, les habitants ont des difficultés.

Il considère, personnellement, qu'il faut remercier chaleureusement les personnels, qu'ils soient municipaux ou communautaires, qui sont engagés dans cette bataille qui consiste à aller faire observer à leurs concitoyens qu'ils doivent trier leurs déchets, qu'ils doivent rentrer leurs poubelles, et qu'ils doivent se conformer aux règles qu'ils ont mis en place.

Lors des différents comités de suivi, il indique qu'un certain nombre de pistes de travail ont été évoquées, et qu'elles ne sont pas simples. Il cite, par exemple, parce qu'elle est facile et peut-être même un peu démagogique, celle appelée de bennes enterrées tous azimuts dans le cœur de ville de Bordeaux, mais il souligne qu'on voit bien que chaque fois qu'ils les réclament, souvent pour des raisons techniques et budgétaires, les enfouissements en question sont particulièrement difficiles à faire. A titre d'exemple très simple, et pour parler de choses que l'on connaît et que l'on pratique, il évoque la place Ste Colombe à Bordeaux, où la CUB décide de l'enfouissement d'une benne enterrée mais ne peut pas le réaliser, parce que les réseaux souterrains à cet endroit là empêchent de le faire.

Il pense que probablement que l'on peut trouver d'autres endroits, et qu'il faudra avancer dans cette direction là, mais il est sûr qu'il faut être tenace, et que les personnels aujourd'hui, et notamment communautaires, pour revenir à la délibération qui vient d'être examinée, méritent l'indemnité complémentaire proposée pour le travail qu'ils font.

Il tient à dire à l'attention de M. ROUVEYRE qui ne connaît pas ce dossier à son avis, que la ville de Bordeaux paie sur ses crédits au budget de la ville, un ramassage complémentaire des déchets, notamment dans le quartier Sud sur lequel ils ont beaucoup de difficultés. Il estime donc que pour le transfert de compétence, il faudra regarder plus tard, car la ville aussi dépense de l'argent, qu'elle considère, de temps en temps, être plutôt du ressort de la CUB, et c'est du moins ce que l'administration lui dit.

Il pense que le dossier est suffisamment sensible, et suffisamment difficile, pour qu'ils soient tous solidaires et qu'ils ne le politisent pas.

M. HURMIC estime que Jean-Louis DAVID a raison d'être d'une grande prudence rhétorique en disant que la situation à Bordeaux s'est légèrement améliorée. Il pense qu'il aurait pu aller plus loin, car effectivement, on ne voit pas de grandes transformations sur l'état de propreté des trottoirs, depuis que ce régime dérogatoire a été accordé à la ville de Bordeaux. Il demande qu'on accorde aux Verts que dès le départ, ils ont été sceptiques sur cette dérogation et sur cette spécificité bordelaise, en disant que ce n'est pas en multipliant les collectes que l'on incitera les gens à être plus civiques et que l'on règlera le problème des déchets à la source.

Il veut redire ici que cette spécificité bordelaise est non seulement dérogatoire par rapport au droit commun de la CUB, mais elle est aussi dérogatoire par rapport à ce qu'est la philosophie du traitement des déchets où, actuellement, tout doit concourir au fait qu'il convient en priorité de limiter la production des déchets à la source, et il rappelle que très rapidement, ils vont être rattrapés par le législateur, puisqu'ils vont devoir faire, ici, à Bordeaux, à ce que l'on fait ailleurs sans dérogation, c'est-à-dire pratiquer la redevance incitative, qui obligatoirement, incitera leurs concitoyens à limiter la production de leurs déchets. Il croit qu'il faudra alors faire des efforts beaucoup plus significatifs que ceux qui ont déjà été initiés ici ou ailleurs.

Il ajoute à l'attention de Jean-Louis DAVID, qu'il pense que la gestion des déchets fait partie de la gestion d'une ville, et donc à ce titre, c'est aussi un dossier politique. Il souligne enfin que tout ce qui est politique n'est pas malsain au sens le plus noble de la politique, et il trouve normal qu'à l'intérieur de ce Conseil de Communauté, on puisse discuter aussi très ouvertement de visions peut-être un peu différentes qu'ils peuvent avoir les uns et les autres, sur la façon dont on doit régler le problème de la gestion des déchets dans une métropole moderne.

M. Didier CAZABONNE indique qu'un certain nombre de réflexions qu'il voulait faire, l'ont déjà été, notamment par Jean-Louis DAVID, ce qu'il estime normal quelque part, puisqu'ils travaillent ensemble au comité de suivi, et qu'ils échangent sur l'évolution de la situation. Il reprendra donc les propos tenus par Gérard CHAUSSET, qui se place sur une autre dimension, et dont il partage la réflexion, c'est-à-dire qu'il faut repenser, en intégrant ce que vient de dire Pierre HURMIC également, le problème de la diminution à la source.

Il voudrait insister sur ce qu'a dit Jean-Louis DAVID ou Pierre HURMIC, au sujet des conditions dans lesquelles s'est passée cette extension de la collecte en porte à porte, à savoir que les habitants du centre ville ne sont pas plus mauvais ou meilleurs que les autres, mais pendant des années, ils n'ont pas eu de problème de déchets à gérer, puisqu'il y avait devant chez eux des containers de proximité, qui faisaient qu'à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en sortant une petite poche tranquillement, ils géraient leurs déchets. A partir du moment où l'on amène chez eux deux containers, il fait remarquer que les gens peuvent avoir des problèmes pour les loger, dans un urbanisme où les promoteurs ou les propriétaires n'ont pas du tout anticipé le problème de la gestion des déchets, et il souligne qu'à transformer parfois des caves ou des garages à vélos en petits studios, il n'y avait plus de capacité pour gérer ces déchets. Il insiste sur le fait que tout cela rend donc plus difficile la gestion du problème dans l'hyper centre ville.

Concernant la solution des containers enterrés évoquée par Jean-Louis DAVID, et que tout le monde réclame, beaucoup de villes leur étant citées en exemple pour l'avoir réalisé, il fait observer qu'à Bordeaux, il y a les réseaux souterrains, ainsi que l'accessibilité pour les engins de relevage notamment qu'il cite à titre d'exemple. Il indique que concernant l'équipement place du marché des Chartrons, l'engin de collecte de la CUB ne pouvait plus y accéder, et il a fallu le supprimer, tout cela dans un urbanisme complexe qui fait que c'était difficile.

Puis il remercie Jean-Louis DAVID d'avoir répondu à Matthieu ROUVEYRE sur le transfert de compétence, puisque c'est parfois dans l'autre sens que cela existe, notamment quand une ville fait un effort en ayant une police municipale pour réprimer les infractions du stationnement et faciliter la circulation, que les contraventions sont payées à l'Etat qui ristourne à la CUB une partie de ces contraventions, alors que ce sont les villes qui font l'effort de payer les polices municipales. Il invite donc à ce qu'il n'y ait pas d'attaque, ni d'agression de l'un par rapport à l'autre, mais il signale qu'en l'occurrence, la commune de Bordeaux paie très cher la collecte complémentaire qu'elle assure pour enlever les déchets ménagers qui sont là le matin, sachant qu'à 6 h du matin c'est sale, alors qu'à 2 h du matin c'était propre.

En conclusion, il se dit favorable à la proposition de réfléchir maintenant à une nouvelle politique des déchets qui inclut ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant, mais sur le reste, il rappelle qu'on a constaté une amélioration, mineure mais réelle, et il faut remettre l'ouvrage sur le métier, parce que dans le quartier des Chartrons qui a posé une difficulté au départ, on est arrivé aujourd'hui à une amélioration très nette, pour ne pas dire une situation satisfaisante.

M. GUICHARD ne voulait pas intervenir, mais il a écouté Pierre HURMIC, et il constate ici qu'ils n'ont pas le même sens du devenir sociétal. Il fait observer qu'on leur expose une société où l'on voudrait imposer les comportements par la pénalisation, et il tient à dire de suite, qu'ils le trouveront face à eux. Il indique avoir eu un débat, il y a quelques mois, avec Gérard CHAUSSET disant que pour que les gens prennent moins la voiture, ce n'est pas grave que le prix de l'essence augmente, et constate aujourd'hui qu'il y a un débat sur le fait que pour qu'il y ait moins de déchets produits, on doit faire la redevance et faire en sorte que les ménages paient en fonction des déchets produits. Il déclare préférer une société de conviction et de solidarité.

M. le Président Vincent FELTESSE, sur un débat qui, à son avis, va continuer à les occuper, pense qu'il y a un travail important qui est fait dans le comité de suivi et que cela pourrait valoir le coup qu'il soit présenté en commission déchets, car il estime qu'il y a quand même besoin d'un partage de l'information. Il souligne que l'on n'est pas du tout que dans la répression, la dernière campagne de communication ayant coûté 65 000€, et il évoque le nombre d'agents qui sont sur le terrain, qui font du porte à porte pour expliquer comment cela marche, que les bacs enterrés, ce n'était pas si simple que cela et qu'on l'a aussi testé. Il pense donc que l'on a aussi besoin d'une appropriation collective de ce dossier, parce que les choses ne sont pas tout à fait simples, y compris pour que l'on ait un diagnostic partagé, et en les entendant les uns et les autres, il relève que l'on n'a pas ce diagnostic partagé. Il rappelle que cela porte sur l'hyper centre, soit 5 % de la collecte de l'agglomération bordelaise, qu'il y a eu un comité de suivi le 7 mai, et un autre prévu au mois de juin. Il considère qu'au mois de juin, il peut y avoir une commission déchets consacrée à cela, puisqu'il y aura eu une expertise, et on décidera avant l'été si l'on continue ou pas et si l'on expérimente d'autres points.

Il précise rejoindre ce qu'on dit Gérard CHAUSSET et Pierre HURMIC, à savoir que l'on est à un moment où l'on voit bien que c'est l'ensemble de la politique de collecte de la Communauté que l'on doit faire basculer, et ils ont tous en tête l'exemplarité de Besançon. Il souligne qu'on a plutôt été en avance au niveau de l'agglomération bordelaise quand on a mis en place le plan TRIVAC en 96 sur le tri, et qu'il faut que l'on reprenne de l'avance, et avoir conscience que l'on est sur des temporalités qui sont différentes. Il indique qu'il faut régler sérieusement le problème de la collecte dans l'hyper centre dans les semaines et les mois qui viennent, et remettre en place un plan déchet. Ils ont vu hier en Bureau, que quand on remet à plat le PLU ou le PLH, on met trois ans à chaque fois pour le faire, et il est tout à fait ouvert à ce que l'on avance sur la politique déchet, y compris sur les expérimentations.

Il rappelle que la délibération qui est proposée est plus technique, et destinée simplement à reconnaître le travail des personnels de la CUB. Il précise qu'elle a été élaborée en partenariat avec les organisations syndicales. Pour le reste, il indique que si quelqu'un a la solution, il en est tout à fait preneur.

M. SEUROT confirme ce que vient de dire M. le Président, et ajoute que de toutes les communautés urbaines de France, aucune n'a trouvé la solution à l'hyper centre de leur métropole, mais c'est un débat sur lequel il n'entend pas rentrer, car pour leur part, ils ont à gérer les agents. Il répond à M. ROUVEYRE que c'est de la compétence de la Communauté, et pas forcément de la ville, sachant que dans les 26 autres communes, il n'y pas de problème, c'est de la collecte de jour. Puis il voudrait dire à leurs collègues du groupe Communiste et apparentés, qu'il n'a jamais été question de se tourner vers la privatisation. C'est affirmé, et il rappelle que c'est exécuté en régie, et qu'il convient donc on ne va pas revenir chaque fois dans les débats en disant que l'on va vers la privatisation, car ce n'est pas du tout le cas.

Il signale être allé plusieurs fois avec M. le Président à 4 H 30 ou 5 H du matin, et les agents sont très sensibles au fait que leur métier est dangereux, chacun pouvant voir les accidents qui se produisent, que ce soit de nuit ou de jour. Il souligne que c'est donc un problème auquel il est difficile de trouver une solution, et c'est la raison pour laquelle on poursuit l'expérimentation, estimant qu'on y arrivera, car la société évolue également. Mais il croit avant tout que le comportement de leurs concitoyens n'est pas toujours correct, et il évoque le nombre de fois où il s'est aperçu que les personnes prennent leur voiture, ouvrent la portière, et jettent un sac sur le trottoir, et les agents ne peuvent rien y faire.

Il estime qu'il faut essayer de trouver une solution, et augmenter la période transitoire. Il précise que l'accord a été obtenu avec les représentants du personnel, et c'est tout à fait normal à son avis, qu'ils puissent bénéficier d'une compensation financière, compte tenu de l'accroissement du travail.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il existe un baromètre d'agglomération d'une manière régulière, et dans la prochaine vague qui sera à la rentrée, il pense qu'on peut demander un zoom sur un test de quelques centaines d'habitants sur l'hyper centre, pour voir quel est le sentiment des gens, au-delà des discussions nombreuses et variées qui ont occupé une part importante dans son esprit.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre, les élus socialistes bordelais et M. MOULINIER ne prennent pas part au vote

M. SOUBIRAN

2010/6/ 114 M.I.N. de Bordeaux-Brienne - Société Sicamus - Extension n°1 - Achèvement de l'opération - Avenant n°5 à la convention pour l'aménagement et la concession d'un emplacement inclus dans le M.I.N. de Bordeaux Brienne - Autorisations

M. SOUBIRAN présente ce dossier, et tient à féliciter le directeur du MIN pour la rigueur dévolue à son entreprise, qui est sous sa responsabilité.

Mme MELLIER souligne que la clôture de l'extension de la société SICAMUS, proposée par ce rapport, souligne toute l'importance et l'attractivité du MIN. Elle ajoute que ce rôle du MIN, dans le développement de l'économie et de l'emploi de l'agglomération, a été confirmé par une étude récemment présentée au Bureau, et que son importance est aussi mise en avant par l'existence d'une dizaine de demandes d'installation sur ce site, auxquelles il faut répondre rapidement.

Mais au moment où ils se mobilisent pour l'activité économique et l'emploi à travers le MIN, elle fait observer que des députés tentent de détruire leurs efforts, car, en effet, lors du débat à l'Assemblée Nationale portant sur la transcription dans le droit français des directives européennes sur les modalités d'exercice d'activités commerciales, artisanales et services, Madame Catherine Vautrin, députée UMP, a fait voter une série d'amendements qui remettent en cause les périmètres de référence des M.I.N.

Actuellement, ces périmètres, comme celui du territoire de la CUB, obligent les entreprises du commerce de gros des produits alimentaires à exercer leur activité au sein des M.I.N. Elle rappelle à ses collègues qu'un MIN peut être entouré d'un périmètre, dit « périmètre de référence » au sein duquel l'installation d'un grossiste vendant des produits analogues à ceux vendus sur le MIN est interdite, un tel périmètre visant, d'une part, à protéger les opérateurs d'un MIN de la concurrence éventuelle d'opérateurs installés en proximité et, d'autre part, à favoriser leur installation sur le MIN.

Elle insiste sur le fait que ces amendements ont deux conséquences, dont la première est de libérer les grands groupes alimentaires, du type Métro ou Carrefour, de toute contraintes, et la seconde, de fragiliser et de mettre en danger les MIN. Cela reviendrait, à son avis, à continuer la concentration au sein de quelques groupes, et de rendre les

agriculteurs, les productions agricoles de qualité, des centaines de commerces de proximité, l'aménagement de l'espace communautaire, totalement à la merci de ces grands groupes, ce qu'elle juge inadmissible.

A l'heure où la Communauté se mobilise pour le développement économique, l'emploi, et travaille à une trame verte, à l'établissement de filières courtes, au développement du commerce de proximité, elle déclare que cet amendement est une mauvaise nouvelle, pour cet établissement, les producteurs et les consommateurs.

Elle indique que le groupe des élus Communistes et apparentés propose que, comme cela a été fait au Conseil d'Administration du MIN, la CUB envoie une motion aux parlementaires pour le retrait de l'amendement.

M. RESPAUD partage tout à fait ce qui vient d'être dit, en confirmant que l'amendement de Catherine VAUTRIN remet en cause toutes les promesses faites précédemment par l'Etat en 2003, par l'instauration pour 30 ans du périmètre de référence, qui a eu pour effet de sécuriser les investissements d'intérêt général engagés par l'ensemble des collectivités territoriales. Il rappelle à ce titre que sur Bordeaux, la grande halle a été refaite. Il indique que d'autre part, cela s'inscrit en contradiction totale avec les arrêts du Conseil d'Etat qui ont considéré, à plusieurs reprises, la parfaite compatibilité des périmètres de protection avec les règles européennes de concurrence.

Il estime cet amendement injustifiable, et cela demande leur vigilance. Il a averti un certain nombre de parlementaires, mais n'a pas eu le temps de les avertir tous, car il croit que c'est aujourd'hui en débat au Sénat. Il pense qu'il faut être offensif, qu'il faut mettre leur MIN en capacité d'accueillir l'ensemble des entreprises qui souhaitent être dans ce périmètre, et cela va leur demander dès à présent à réfléchir à une annexe en dehors du périmètre actuel, de façon à pouvoir répondre aux besoins des entreprises. Il considère qu'il y a un enjeu très important pour notre agriculture, pour la filière fruits et légumes, et qu'il faut donc être vraiment à la fois vigilant et offensif.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils pourront préparer un texte, et qu'il a lui-même saisi par écrit, à plusieurs reprises, les différents ministères, parce que l'on avait été averti de cette problématique là par le président du MIN, dans la région Nord Pas de Calais, et le conseil d'administration s'était effectivement aussi emparé de ce débat.

Pour que l'on comprenne bien ce qui vient d'être dit tant par **Mme MELLIER** que par **M. RESPAUD**, **M. BRON** explique que M. le ministre Hervé NOVELLI avait proposé un projet de loi qui avait l'assentiment de toute la profession, et il y a un parlementaire, qui soit UMP ou pas d'ailleurs, qui propose un amendement, qui, à l'heure actuelle, a d'ores et déjà été débattu à l'Assemblée Nationale et qui, ce soir, sera débattu au Sénat. Mais il lui semble important de souligner que les propositions gouvernementales avaient reçu l'aval de toutes les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/6/ 116 CENON - Attribution d'une subvention d'équipement pour la création d'un "terrain familial" Gens du Voyage - Année 2010

M. le Président Vincent FELTESSE souligne l'importance de ce dossier sur Cenon, où la Communauté continue sa politique sur l'agglomération bordelaise, au niveau des aires d'accueil. Il rappelle avoir dit que cela progressait plutôt bien, et que les aires d'accueil étaient ouvertes. Sur la question des aires de grand rassemblement, il indique que l'Etat, suite à de nombreuses discussions, a repéré deux terrains, et on peut espérer que cette année, cela se passe mieux que par le passé. Il ajoute qu'après, il y a aussi tous les dispositifs de résorption sur les gens du voyage sédentarisés. Il précise qu'à Blanquefort, ils ont accueilli une délégation sur Bordeaux, parce qu'ils viennent de finir une opération qui ne s'est pas non plus trop mal passée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/6/ 118 BORDEAUX - site de l'ancienne Cité des Fleurs - Acquisition des parcelles BO n° 62 - 68 et 69 appartenant à Réseau Ferré de France - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/6/ 119 BORDEAUX-BASTIDE - Site de l'ancienne Cité des Fleurs - Acquisition des parcelles BO n° 49-50-52 et 55 appartenant à la SA d'HLM ICF ATLANTIQUE - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DOUGADOS P/ M. TURON

2010/6/ 130 Eysines - Réalisation d'un bassin de retenue d'eaux pluviales - Convention d'occupation précaire et révocable avec le Conseil Général de la Gironde - Adoption - Autorisation

M. DUGADOS tient à apporter un correctif, car il est indiqué que les terrains concernés étaient réservés pour une éventuelle mise à deux fois deux voies de la RN 115, alors que chacun qui emprunte cette voie, sait que si la mise à deux fois deux voies s'avérait à terme nécessaire, celle-ci se ferait sur le large terre plein central prévu à cet effet.

M. RAYNAL voit que le travail qu'ils font en commission porte ses fruits, puisque cette délibération, telle qu'elle vient d'être présentée par **M. DOUGADOS**, leur semble beaucoup plus acceptable que ce qui avait été présenté en commission Eau Assainissement il y a de cela quelques jours. Il précise qu'en effet, ce qui leur était présenté, était un bassin qui devait être réalisé sur un terrain qui pourrait à tout moment

être repris par le Conseil Général, et ils se posaient, à juste titre pense-t-il, la question de cette solution qui leur semblait bancal, à la fois d'un point de vue technique et d'un point de vue de la sécurité juridique de la CUB. Ils s'étaient étonnés à cette occasion là, mais il voit que des précisions ont pu être apportées. Qu'il n'ait pu y avoir d'entente préalable entre la CUB et le Conseil Général, alors même que Mme BOST, Vice Présidente de la CUB et Maire d'Eysines, est également conseillère générale, ils trouvaient qu'il y avait là quelque chose qui leur paraissait un peu étonnant dans cette mésentente.

Il constate que leurs interventions en commission, qui n'avaient pu être rassurées en quelque sorte, l'ont été par la suite, et ce que leur a présenté M. DOUGADOS lui paraît bien plus conforme à l'intérêt général et à celui de la CUB.

M. le Président Vincent FELTESSE pense que cela rassurera les commissaires qui, parfois, se sentaient mal aimés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2010/6/ 132 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes - Désignations

Mme MELLIER fait observer que la désignation qui leur est demandée par ce rapport, découle de la loi « Hôpital - Patient - Santé – Territoire » qui a décidé la disparition des conseils d'administration, remplacés par des conseils de surveillance des établissements publics de santé. Au-delà du débat sur le contenu de la loi, qui organise l'éclatement des hôpitaux de proximité, elle souligne qu'il y a un véritable déni de démocratie, et que ce ne seront plus les conseils d'administration qui décideront des orientations des établissements, car les pleins pouvoirs seront entre les mains des directeurs, qui seront eux-mêmes sous la contrainte des logiques mises en œuvre par la réforme Bachelot. Elle ajoute que les élus des conseils régionaux en seront évincés, alors que les Instituts de formation des soins infirmiers ont été transférés aux régions. Même si les anciens conseils d'administration pouvaient faire l'objet de critiques, elle précise qu'ils permettaient à la diversité des élus impliqués, d'intervenir sur les questions de santé et du service public hospitalier.

Elle estime qu'il s'agit d'un grave recul démocratique dont les élus et la population de la CUB sont victimes. Elle signale que les élus Communistes et apparentés, qui n'en agissent pas moins avec les personnels concernés et les usagers, pour défendre le service public hospitalier et l'accès des soins pour tous, tenaient par cette intervention à ce que cette régression imposée par la politique gouvernementale, soit portée à la connaissance de tous.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il s'agit d'un combat qu'ils ont mené mais en vain. Puis s'étant assuré que le Conseil, à l'unanimité, souhaitait qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletins secrets, propose les candidatures de Mme FAORO et M. Jean Louis DAVID pour le Conseil de surveillance de Charles Perrens, Mme FOARO pour le Conseil de surveillance du CHR, M. DUBOS pour le Comité Syndical du SYSDAU, et Mme BOST pour le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale de BMA.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

Sont désignés : Mme FAORO et M. J.L. DAVID pour le Conseil de Surveillance de Charles PERRENS.

Mme FAORO pour le Conseil de Surveillance du CHU.

M. DUBOS pour le Comité Syndical du SYSDAU.

Mme BOST pour le Conseil d'Administration et l'AG de BMA.

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 12 H 30, et rappelle qu'à 14 H, se tient un séminaire sur la territorialisation.

Le Secrétaire de séance

M. SOUBIRAN